



CPE FONDATION DE PRÉVOYANCE
ÉNERGIE

Sommaire

Les plus jeunes assurés

La retraite est encore très loin à l'horizon des apprentis et des stagiaires. Or, un nombre important des plus jeunes assurés s'intéresse aux questions de prévoyance vieillesse. Le présent rapport annuel ouvre ses pages à cinq d'entre eux pour connaître leurs rêves, leurs idées et leurs attentes dans la perspective du troisième âge.

Chiffres clés	2
Les placements de la CPE aussi sont affectés par la crise	4
Position forte en période de turbulence	6
Marche des affaires	8
Organisation	10
Bilan – compartiment 100	12
Compte d'exploitation – compartiment 100	14
Annexe – compartiment 100	16
Bilan – compartiment 120	28
Compte d'exploitation – compartiment 120	30
Annexe - compartiment 120	32
Bilan en chiffres cumulés	46
Compte d'exploitation en chiffres cumulés	47
Annexe en chiffres cumulés	48
Rapport de l'organe de révision	52
Glossaire	54
Entreprises affiliées	56

Chiffres clés

En date du 31 décembre 2008, la CPE Fondation de prévoyance Energie comptait 106 entreprises affiliées (exercice précédent: 89), représentant 6 739 (4 825) assurés dans les plans de base et 3 236 (2 284) bénéficiaires de rentes. La CPE gère un capital de

CHF 3 006 millions (CHF 2 929 millions). Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 1 485 millions (CHF 1 189 millions), tandis que celui des bénéficiaires de rentes s'établit à CHF 1 426 millions (CHF 1 058 millions).

	Compartiment 100		Compartiment 120	
	2008	2007	2008	2007
Degré de couverture	88,96 %	105,33 %	98,04 %	125,89 %
Performance	-12,26 %	2,66 %	-19,26 %	6,60 %
Rémunération du capital d'épargne	0 %	3,25 %	0 %	4,0 %
Réserve de fluctuation en % du capital de prévoyance	0 %	5,33 %	0 %	25,9 %
Assurés dans le plan de base	523	470	6 216	4 355
Bénéficiaires de rentes	289	288	2 947	1 996
Nombre d'assurés et de bénéficiaires de rentes	812	758	9 163	6 351
Nombre d'entreprises affiliées	8	8	98	81
Diverses valeurs moyennes (seulement plan de base)	ans	ans	ans	ans
Age moyen des assurés	43,6	43,7	43,3	43,8
Age moyen des assurées	40,6	39,8	41,5	42,6
	CHF	CHF	CHF	CHF
Moyenne des salaires assurés	69 540	68 655	70 746	70 048
Moyenne des avoirs de vieillesse	158 894	166 661	220 404	250 351
Moyenne des rentes de vieillesse	45 109	45 681	46 203	48 649
Rentes	11 770 980	11 612 935	109 089 075	84 378 935
Prestations en capital	2 162 084	704 543	25 467 812	22 321 782
Prestations réglementaires	13 933 064	12 317 478	134 556 887	106 700 717
Capital de prévoyance des assurés	84 864 826	78 936 471	1 399 682 605	1 109 951 331
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	121 512 000	124 540 000	1 304 134 000	933 150 000
Provisions techniques	10 101 000	9 831 000	141 917 000	90 308 000
Total des capitaux de prévoyance et prov. techniques	216 477 826	213 307 471	2 845 733 605	2 133 409 331
Valeur des placements	191 715 982	224 119 919	2 814 327 668	2 695 491 162
Résultat net des placements	-27 098 142	5 453 540	-624 300 043	167 472 737
Excédent positif/négatif/affectation à la réserve de fluctuation de valeur	-35 262 292	4 666 011	-608 078 020	53 280 824



Sonja Buric, en cours de formation commerciale, EKZ (service de l'électricité du canton de Zurich)

«Je me suis déjà informée sur les différentes possibilités de prévoyance vieillesse, car j'aimerais pouvoir réaliser mes souhaits, les petits comme les grands, une fois arrivée à l'âge de la retraite.»

Les placements de la CPE aussi sont affectés par la crise



Dr. Rolf Bösch
Président du Conseil de fondation

Même les plus grands pessimistes n'auraient pu imaginer que les turbulences enregistrées sur les marchés financiers internationaux puissent avoir des effets à ce point dévastateurs. Les placements des caisses de pension n'ont malheureusement pas été épargnés eux non plus.

Crise financière mondiale

La planète n'avait jamais traversé une telle crise économique et financière depuis les années 30. Tout a commencé aux Etats-Unis. Des crédits irrécouvrables ont fait chuter les prix de l'immobilier sur le marché américain. A son tour, la crise des subprimes a déclenché une crise de confiance entre les banques, et une raréfaction des liquidités. La méfiance réciproque a entravé l'octroi de crédits entre les instituts financiers. Les entreprises à la recherche d'emprunts en ont souffert. Les conséquences sont connues. La croissance s'est ralentie, et la plupart des économies se trouvent désormais dans une récession qui a pris des dimensions planétaires.

Les mesures de sauvetage prises par les gouvernements sont sans pareilles elles aussi. Plusieurs injections financières et divers programmes conjoncturels ont pour but de stabiliser l'économie. Des solutions nationales et internationales sont recherchées pour endiguer la crise. Les mois et les années à venir diront si ces mesures portent des fruits. A l'heure actuelle toutefois, les perspectives économiques restent moroses.

Répercussions sur les institutions de prévoyance en Suisse et la CPE

L'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP fait état d'un degré de couverture moyen de 96,5% au 31 décembre 2008 en vertu d'un sondage effectué auprès de ses affiliés. Sur la base de son étude annuelle des caisses de pension, Swisscanto a extrapolé un degré de couverture moyen de 94,4% pour les caisses de pension suisses. C'est 17,6% de moins que l'année précédente, qui affichait encore 112%. Selon Swisscanto, environ trois quarts des institutions de prévoyance présentaient un découvert fin 2008.

La CPE Fondation de prévoyance Energie n'a pu se soustraire à la baisse accusée sur les marchés financiers, avec les conséquences suivantes pour l'exercice 2008:

- Le degré de couverture est tombé de 105,33% l'année antérieure à 88,96% dans le compartiment 100, et de 125,89% à 98,04% dans le compartiment 120.
- Dans le compartiment 100, la performance s'élevait à moins 12,26%, et à moins 19,26% dans le compartiment 120.

Tandis que la performance du compartiment 120 se situe au niveau de la valeur de référence pour la CPE, celle du compartiment 100 s'inscrit 2,25% en dessous. L'indice Pictet LPP 25, qui comporte 25% d'actions, a perdu 9,88% en 2008, tandis que l'indice Pictet LPP 40 (comprenant 40% d'actions) a essuyé un revers de 17,28%.

Le Conseil de fondation n'a pas tardé à réagir

Au vu des résultats obtenus en 2008, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes:

- Comme le degré de couverture a chuté en dessous de 100% dans les deux compartiments, le Conseil de fondation a décidé de renoncer définitivement à la rémunération des avoirs en 2008, et provisoirement en 2009 pour le calcul inférieur à un an des sorties et des départs à la retraite. Le Conseil de fondation fixera le taux d'intérêt définitif pour 2009 à la fin de l'année. La CPE ne doit pas seulement en sortir renforcée. Cette décision vise aussi à prévenir l'augmentation des cotisations pour les entreprises et pour les assurés. L'avoir LPP des assurés est rémunéré à 2,75% en

2008 conformément au minimum légal, et à 2% en 2009. La part surobligatoire du capital de vieillesse réglementaire sera mise à contribution pour assurer le financement. En somme, aucun intérêt n'est plus versé sur la totalité de l'avoir de vieillesse (part LPP et part surobligatoire). La forte part surobligatoire continue de garantir aux assurés des prestations supérieures à la moyenne.

- La CPE Fondation de prévoyance Energie garde pour objectif de verser durablement à ses assurés des prestations supérieures à la moyenne. A titre d'exemple, la CPE accorde à ses assurés une remise d'un tiers sur les primes de risque en 2009 aussi. Nous le devons à l'évolution favorable du risque (cas de décès et d'invalidité). Avec le même rabais, la CPE est en mesure d'effectuer des provisions pour les risques d'assurance, conformément à la politique définie par le Conseil de fondation, pour compenser un éventuel cours passagèrement négatif des risques de décès et d'invalidité.

Effectifs plus nombreux au compartiment 120

Les effectifs et la fortune se sont nettement étoffés au compartiment 120 durant l'exercice sous revue. Au total, 1 429 assurés et 845 bénéficiaires de rentes sont passés de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ils venaient du groupe CKW, des entreprises EGL, de la commune municipale de Wettingen et d'Energie Seeland AG. L'augmentation des effectifs se situe aux alentours de 15%. Le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes est resté inchangé. Les avoirs transférés s'élèvent à CHF 727 millions.

La liquidation partielle et l'entrée collective se sont déroulées sans difficulté. L'expert en prévoyance professionnelle a rendu un avis actuariel sur l'opération. Par ailleurs, l'organe de révision confirme la conformité de la liquidation partielle. Les assurés seront informés dès que l'Office pour la prévoyance professionnelle aura approuvé le règlement de la société coopérative sur la liquidation partielle.

Peu après la clôture de l'exercice 2008, les chefs de département Beatrice Fluri et Christoph Auckenthaler ont quitté la CPE. Les deux

postes ont été repourvus entre-temps. Rolf Ehrensberger reprend la direction du département de placement de capitaux à partir de juin 2009, et Elsbeth Kirchhofer reprend la direction du département des assurances l'automne prochain. La procédure de recherche a été entamée pour le poste de Clivia Koch, CEO, qui a quitté ses fonctions fin avril 2009. Monsieur Ronald Schnurrenberger, directeur de la KPMG SA à Zurich, assurera la direction générale de la CPE par intérim jusqu'à l'attribution définitive du poste de présidence de la direction de la CPE. Le Conseil de fondation remercie Clivia Koch, Beatrice Fluri et Christoph Auckenthaler de leur engagement pour la CPE et leur transmet ses meilleurs vœux de réussite.

La CPE Fondation de prévoyance Energie remercie les entreprises affiliées, les assurés et leurs représentants de leur collégialité et de leur précieuse collaboration. Le Conseil de fondation remercie la direction et les collaborateurs de leur fidélité et de tous les efforts consentis. Engagement et compétence constituent un fondement solide de la réussite durable, tout spécialement dans les périodes difficiles comme celle que nous traversons.

Position forte en période de turbulence

L'année écoulée fut difficile. Les fortes turbulences qui ont bouleversé les marchés financiers et la récession planétaire que nous traversons ne laissent plus aucun doute à ce sujet. Mais que nous réserve l'avenir?

Les perspectives pour l'année 2009 sont moroses. Dans les pays industrialisés, la récession devrait se poursuivre jusqu'au milieu de l'année, voir plus loin encore. Le Fonds monétaire international table sur une contraction du produit intérieur brut supérieure à 2% en 2009. Les pays émergents aussi sont affectés. Leur croissance économique devrait à peine dépasser les 3% (par rapport à 6,3% en 2008 et à 8,3% en 2007). L'économie suisse se contractera elle aussi en 2009. Les experts n'attendent pas de redémarrage avant 2010.

Consolidation de la base financière

Les placements de la CPE ont eux aussi souffert du recul des valeurs, et la performance négative a mis la caisse à découvert. Institution de prévoyance du 2^e pilier, la CPE est tenue d'exposer sa situation financière et d'éventuelles mesures de correction aux autorités de surveillance d'ici à l'été. Etant donné l'instabilité économique, le Conseil de fondation est intervenu dès l'année passée pour consolider les bases financières de la Caisse de prévoyance Energie en renonçant à rémunérer le capital de vieillesse en 2008.

Il aurait été fatal de tabler uniquement sur un rétablissement des marchés financiers. Comme il est apparu, les marchés ont été soumis à une pression plus forte encore, et il faut savoir qu'il devient toujours plus difficile pour une caisse de pension de combler avec la fortune restante une lacune résultant d'un découvert croissant. La renonciation à la rémunération était une mesure nécessaire et incontournable.

Deux voies – une CPE

CPE coopérative Assemblée des délégués	
Conseil d'administration	CPE Fond. de prévoyance Conseil de fondation
Direction	Direction
Primauté des prestations	Primauté des cotisations
Plan «Épargne 60» Préfinancement individuel et personnel de la retraite anticipée	Plan «Épargne 60» Préfinancement individuel et personnel de la retraite anticipée
Plan «Bonus» Assurance des parts de salaire variables	

Précision réglementaire des conditions d'admission

La CPE a revu les règles d'admission. Le Conseil de fondation a décidé de définir dans le règlement le cercle des entreprises pouvant adhérer à la CPE Fondation de prévoyance Energie. Par la même occasion, il a élargi les conditions d'affiliation de sorte qu'une entreprise résultant d'une entreprise déjà admise (par suite de restructurations ou de séparation d'activités, p. ex.) et qui ne fait pas strictement partie de la branche énergétique puisse être admise, au même titre que des entreprises choisies d'autres branches.

Pas de compensation du renchérissement sur les prestations surobligatoires

La compensation du renchérissement est légalement prescrite pour les rentes obligatoires pour survivants et invalidité. Les caisses de pension peuvent librement décider de majorer les prestations dans la partie surobligatoire.

Les rentes servies par la CPE sont supérieures au maximum légal prescrit et ne doivent donc pas être obligatoirement corrigées en fonction du renchérissement. Compte tenu de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé en décembre de renoncer à relever les prestations.

Nouveautés juridiques

Le Conseil fédéral a édicté deux nouveautés dans l'ordonnance sur la LPP (OPP2), applicables à partir du 1^{er} janvier 2009. Les salariés chargés de plusieurs missions pour la même entreprise sont désormais soumis à l'assurance obligatoire selon la LPP lorsque la durée totale des missions excède trois mois sans interruption supérieure à trois mois. Comme jusqu'à présent, les salariés bénéficiant d'un contrat de travail d'une durée limitée à trois mois ne sont pas soumis à l'assurance obligatoire de la prévoyance professionnelle.

Des prescriptions révisées sur le placement dans la prévoyance professionnelle sont aussi entrées en vigueur. Les nouvelles dispositions poursuivent en particulier les buts énumérés ci-après.

- Sûreté du but de la prévoyance et diversification des placements. Ceux-ci doivent être choisis, gérés et surveillés avec soin (le respect des limites ne suffit pas).
- Le Conseil de fondation définit, surveille et pilote de manière compréhensible la gestion de fortune.
- Le Conseil de fondation fixe dans un règlement les objectifs et les principes, ainsi que l'organisation et la procédure régissant le placement de la fortune.
- Les limites de placement sont conservées, mais considérablement simplifiées.

La nouvelle réglementation met clairement l'accent sur la responsabilité individuelle des institutions de prévoyance et des conseils de fondation.

Tant les nouveautés juridiques que les mesures décidées par le Conseil de fondation ont un objectif commun: garantir durablement la sûreté et la stabilité financières des caisses de pension. Même en période de crise, la CPE entend continuer d'offrir à ses assurés et aux entreprises affiliées des prestations supérieures à la moyenne contre des cotisations abordables.

Marche des affaires du 1.1.2008 au 31.12.2008

Résultats des placements

La crise financière a marqué de son empreinte la CPE Fondation de prévoyance Energie aussi durant l'exercice écoulé. Le degré de couverture est tombé de 105,33 % à 88,96 % dans le compartiment 100 et de 125,89 % à 98,04 % dans le compartiment 120.

La stratégie de placement doit s'aligner sur la situation que connaît la caisse de pension. A cet égard, il faut principalement prendre en compte:

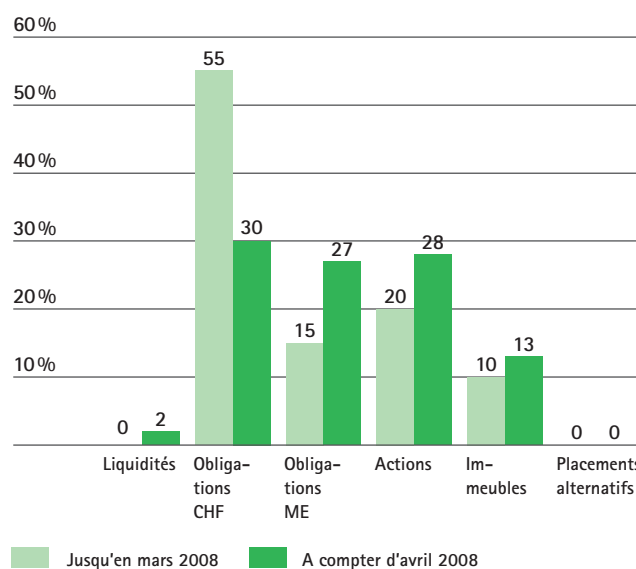
- le financement des prestations;
- la capacité et la volonté d'assumer des risques;
- l'évolution à long terme des marchés financiers.

L'analyse d'Asset Et Liability demandée par le Conseil de fondation a montré qu'un rendement annuel de 4,05 % p.a. s'avère nécessaire à l'avenir au compartiment 100 de la CPE Fondation de prévoyance Energie dans le contexte actuariel et financier actuel. Compte tenu des paramètres permettant d'évaluer la capacité de risque (degré de couverture technique, degré de couverture économique et structure de la fondation de prévoyance), la capacité de risque doit se considérer comme restreinte. Etant donné les résultats de l'analyse d'une part et les transformations durables enregistrées sur les marchés financiers d'autre part, le Conseil de fondation est prêt à prendre un risque supérieur, mais pas élevé pour autant, pour obtenir le rendement souhaité.

Au 1^{er} avril 2008, nous avons effectué une réduction stratégique des portefeuilles obligations en CHF de 25 % au compartiment 100. En revanche, nous avons augmenté les placements dans les obligations en monnaies étrangères (+ 12 %), en actions (+ 8 %) et en immeubles (+ 3 %). En même temps, nous avons partiellement couvert les risques monétaires liés aux placements à l'étranger sous la forme d'obligations en monnaies étrangères (ME) et d'actions.

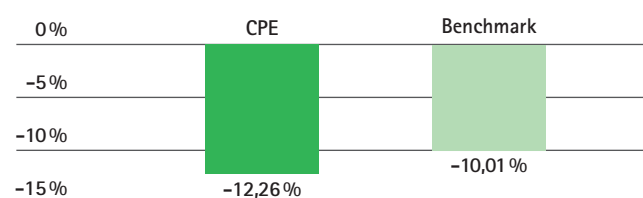
Dans le compartiment 120, les adaptations à la stratégie de placement remaniée ont déjà été finalisées en 2007.

Adaptation de la stratégie de placement du compartiment 120 au 1^{er} avril 2008

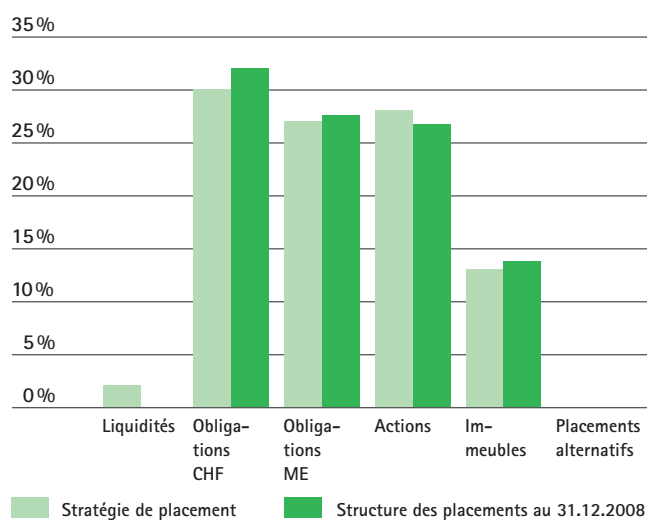


Le **compartiment 100** a réalisé une performance de -12,26% durant l'exercice sous revue. Ce résultat manque de 2,25% l'indice de référence pondéré (customized benchmark, -10,01% de performance). Ce défaut de performance relatif se doit principalement aux catégories de placement actions des marchés émergents, obligations en monnaies étrangères et placements indirects en immobilier Suisse.

Performance totale du compartiment 100 pour l'exercice du 1.1.2008 au 31.12.2008



Portefeuille du compartiment 100 en fonction des catégories de placement, structure au 31.12.2008

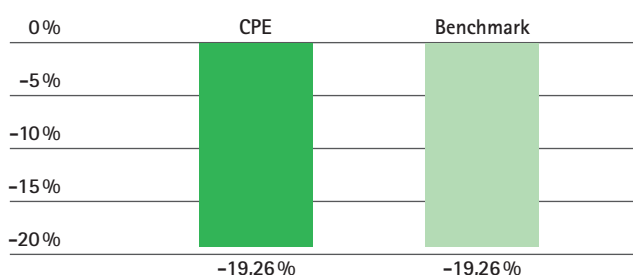


Perspectives

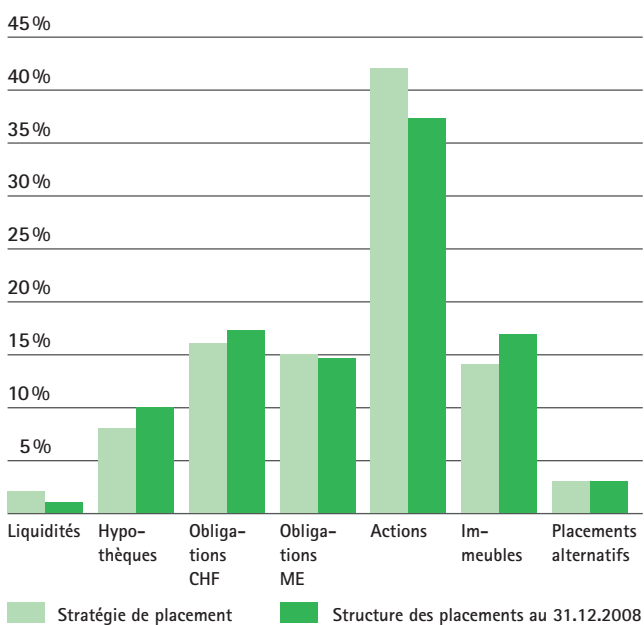
Les perspectives pour l'année 2009 apparaissent sombres. La crise financière a fait vaciller l'ensemble de l'économie mondiale. Les nations industrialisées sont déjà entrées dans une récession profonde. Cette année, une chute du produit intérieur brut pouvant

Le **compartiment 120** a, quant à lui, réalisé une performance globale de -19,26%, analogue à la moyenne de référence.

Performance totale du compartiment 120 pour l'exercice du 1.1.2008 au 31.12.2008



Portefeuille du compartiment 120 en fonction des catégories de placement, structure au 31.12.2008



aller jusqu'à 3% est attendue. Les pays émergents non plus n'atteindront pas, et de loin, les taux de croissance qu'ils affichaient ces dernières années. Dans ces conditions, il est probable que les rendements escomptés ne soient pas atteints en 2009 sur les placements.

Organisation

La CPE Fondation de prévoyance Energie assure des prestations obligatoires et surobligatoires sous le régime de la primauté des cotisations. Elle est enregistrée en tant qu'institution de prévoyance sous le numéro d'ordre ZH 1347. Sa base juridique est donnée par le règlement du 14 décembre 2006, complété par l'avenant numéro 1 du 24 mai 2007, l'avenant numéro 2 du 20 septembre 2007 et l'avenant numéro 3 du 6 juin 2008.

Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation sont élus jusqu'en 2010. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Voici la liste des membres:

Représentants des employeurs	Rolf Bösch, président*	CFO und Mitglied der Konzernleitung, Axpo Holding AG, Baden
	Alain Brodard	Responsable finances et administration, Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
	Antoine de Lattre	Directeur financier et administratif de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey, et de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle
	Lukas Mäder	CFO, stv. Leiter der Geschäftsleitung, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, St. Gallen
	Riccardo Wahlenmayer*	Mitglied der Geschäftsleitung, Leiter Services, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich
Représentants des salariés	Armando Pagani, vice-président*	dipl. Ingenieur HTL, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken
	Fridolin Dürst*	Schichtführer, Kraftwerke Linth-Limmern AG, Baden
	Bernard Joos	Fondé de pouvoir, chef de projet installations hydroélectriques, Stucky SA, Renens
	Peter Oser	Leiter Netzregion Limmattal, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich
	Adrian Schwammberger	Leiter Netzinfrastruktur, AEW Energie AG, Aarau

* Signature collective à deux

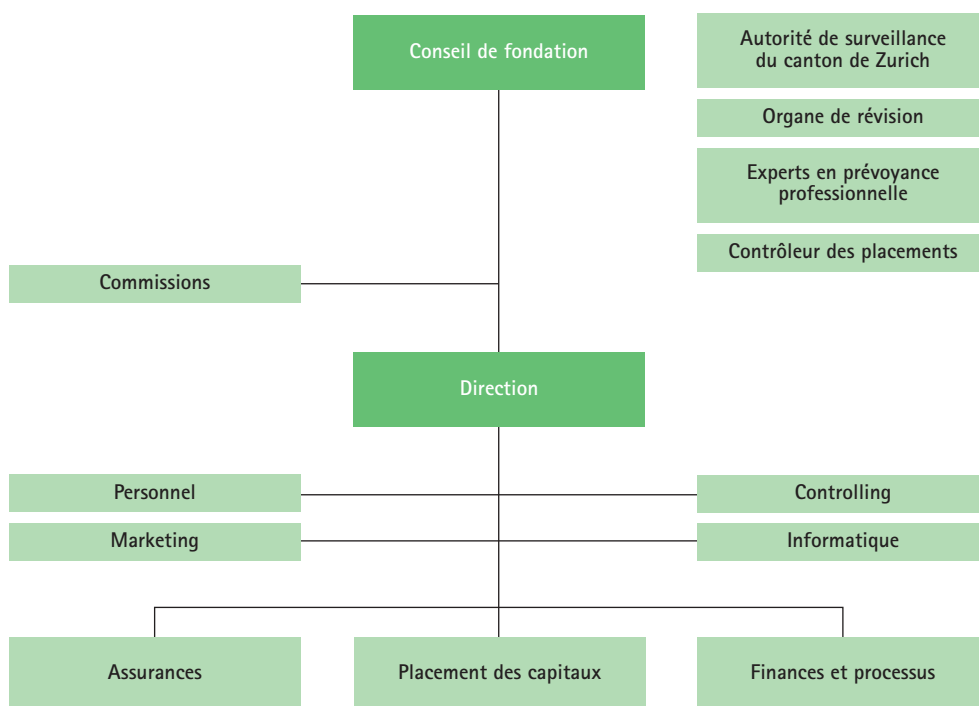
Commissions

La CPE Fondation de prévoyance Energie a constitué des commissions, composées paritairement de représentants des employeurs et de représentants des salariés. Des commissions ad hoc peuvent être constituées en cas de besoin.

Il s'agit des commissions suivantes:

- Commission des placements
- Commission des assurances
- Commission de comptabilité et de révision
- Commission du personnel

CPE Fondation de prévoyance Energie



<p>Organe de révision BDO Visura, Fabrikstrasse 50, Zürich</p>	<p>Evaluation des immeubles Wüest & Partner AG, Gotthardstrasse 6, Zürich</p>	<p>Direction Clivia Koch présidente jusqu'au 30 avril 2009 Ronald Schnurrenberger, président par intérim à compter du 1^{er} mai 2009 Beatrice Fluri présidente suppléante, responsable des assurances jusqu'au 19 janvier 2009 Elsbeth Kirchhofer responsable des assurances à compter de l'automne 2009 Christoph Auckenthaler responsable des placements jusqu'au 19 janvier 2009 Rolf Ehrensberger responsable des placements à partir de juin 2009 Bernard Rasper responsable Finances et processus</p>
<p>Experts en prévoyance professionnelle LCP Libera AG, Vorsorgeexperten, Stockerstrasse 34, Zürich</p>	<p>Autorité de surveillance Amt für berufliche Vorsorge und Stiftungen des Kantons Zürich, Nordstrasse 20, Zürich</p>	
<p>Contrôleur des placements PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, Zürich</p>		

Bilan au 31 décembre – compartiment 100

Actif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Liquidités		4 532 771	7 714 001
Obligations		112 518 179	145 816 709
Actions		48 766 436	44 822 016
Immeubles		25 898 596	25 767 193
Total des placements	6.5	191 715 982	224 119 919
Actifs de régularisation et créances	7.1	1 142 496	933 803
Total de l'actif		192 858 478	225 053 722

Passif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Engagements	7.2	200 690	305 817
Passifs de régularisation		74 225	72 405
Total des engagements, passifs de régularisation		274 915	378 222
Capital de prévoyance des assurés	5.2	84 864 826	78 936 471
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5	121 512 000	124 540 000
Provisions techniques	5.7	10 101 000	9 831 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		216 477 826	213 307 471
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	6.4	-	11 368 029
Découvert	7.8	-23 894 263	-
Total du passif		192 858 478	225 053 722



Patrick Wegmüller, apprenti polymécanicien, NOK (Nordostschweizerische Kraftwerke AG)

«Pour la retraite, je m'achèterai une maison quelque part au soleil, près d'une plage bordée de palmiers. Voilà comment j'entends profiter du temps qu'il me restera.»

Compte d'exploitation – compartiment 100

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations des salariés	7.3	3 219 719	2 722 869
Cotisations des employeurs	7.4	3 873 894	3 277 577
Versements uniques/sommes de rachat	7.5	171 259	108 000
Cotisations d'assainissement des employeurs		-	1 410 000
Contributions du fonds de garantie		3 734	-
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations		7 268 606	7 518 446
Prestations de libre passage apportées		6 622 104	4 732 759
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		-	15 000
Prestations d'entrée		6 622 104	4 747 759
Afflux de cotisations et versements d'entrée		13 890 710	12 266 205
Rentes de vieillesse		-9 541 415	-9 326 178
Rentes d'invalidité		-261 656	-250 971
Rentes de conjoint et de partenaire de vie		-1 565 429	-1 543 196
Rentes d'enfant		-90 979	-78 637
Rentes complémentaires		-311 501	-413 953
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		-2 105 996	-704 543
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		-56 088	-
Prestations réglementaires	7.6	-13 933 064	-12 317 478
Prestations de libre passage		-3 511 093	-3 138 374
Sorties collectives		-383 686	-
Versements anticipés EPL/divorce		-876 354	-673 317
Prestations de sortie		-4 771 133	-3 811 691
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés		-18 704 197	-16 129 169

	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Dissolution/constitution (-)			
Capital de prévoyance des assurés	5.3	-5 798 052	-1 641 024
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	3 028 000	-4 319 000
Provisions techniques	5.7	-270 000	-3 991 139
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-130 303	-1 990 382
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-3 170 355	-11 941 545
Cotisations au fonds de garantie		-57 896	-56 017
Résultat net du domaine des assurances		-8 041 738	-15 860 526
Liquidités		497 426	276 294
Obligations		2 342 109	2 403 030
Actions		-28 400 804	2 428 327
Immeubles		-1 435 725	465 490
Résultat des placements		-26 996 994	5 573 141
Frais de gestion de fortune		-101 148	-119 601
Résultat net du domaine des placements	6.8	-27 098 142	5 453 540
Autres produits		-	15 196 279
Frais d'administration généraux	7.7	-122 412	-123 282
Excédent de charges (-)/de produit avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	7.8	-35 262 292	4 666 011
Dissolution/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	7.8	11 368 029	-4 666 011
Excédent de charges (-)/de produit	7.8	-23 894 263	-

Annexe – compartiment 100

Les comptes annuels relatifs au compartiment 100 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouverez ci-après les informations et données spécifiques afférentes au compartiment 100. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels de l'ensemble de la fondation (page 48 et suivantes).

2. Assurés et bénéficiaires de rentes, informations actuarielles

Assurés	31.12.2008	31.12.2007
Assurés dans le plan de base		
Hommes	423	385
Femmes	100	85
Total des assurés dans le plan de base	523	470
Assurés dans les plans complémentaires		
«Épargne 60»	2	2
Total des assurés dans les plans complémentaires	2	2
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	175	174
Femmes	32	32
Rentes d'invalidité		
Hommes	5	7
Femmes	2	2
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	68	69
Rentes d'enfant	7	4
Total des bénéficiaires de rentes	289	288

En ce qui concerne les assurés actifs dans le plan de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 69 540 (CHF 68 655) en 2008. L'âge moyen des hommes s'élève à 43,6 (43,7) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 40,6 (39,8) ans. La moyenne des rentes de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 45 109 (CHF 45 681), les départs à la retraite ayant eu lieu, en moyenne, à l'âge de 63 ans et 5 mois (63 ans et 10 mois).

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 50) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture

5.1 Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la fondation.

5.2 Capital de prévoyance des assurés en fonction des produits de prévoyance

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Assurés, plan de base	84 764 887	78 836 532
Assurés, plan complémentaire «Epargne 60»	99 939	99 939
Total du capital de prévoyance des assurés	84 864 826	78 936 471

Le capital de prévoyance des assurés dans le plan de base comprend un complément de CHF 1 663 385 (CHF 505 713) sur la prestation minimale selon l'article 17 LFLP.

Annexe – compartiment 100

5.3 Evolution du capital de prévoyance des assurés

	Total CHF	Plan de base CHF	«Epargne 60» CHF
Etat au 1.1.2008	78 936 471	78 836 532	99 939
Cotisations d'épargne et versements uniques			
Cotisations d'épargne des salariés	2 752 664	2 752 664	-
Cotisations d'épargne des employeurs	3 315 756	3 315 756	-
Versements uniques/sommes de rachat	58 944	58 944	-
Prestations d'entrée			
Prestations de libre passage apportées	6 622 104	6 622 104	-
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	-	-	-
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage	-3 511 093	-3 511 093	-
Versements anticipés EPL/divorce	-876 354	-876 354	-
Prestations réglementaires			
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	-2 105 996	-2 105 996	-
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité	-56 088	-56 088	-
Dissolution en cas de retraite, décès ou invalidité	-1 559 557	-1 559 557	-
Rémunération du capital d'épargne	130 303	130 303	-
Complément sur les prestations de libre passage			
Déduction faite du complément au 1.1.2008	-505 713	-505 713	-
Majoré du complément au 31.12.2008	1 663 385	1 663 385	-
Etat au 31.12.2008	84 864 826	84 764 887	99 939

Le Conseil de fondation décide du taux d'intérêt versé sur les capitaux d'épargne en tenant compte de la situation financière et des circonstances prévalant sur les marchés des capitaux. Pendant l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne n'ont pas été rémunérés (exercice précédent 3,25%). Les sorties ayant eu lieu durant 2008 ont été rémunérées au taux provisoire de 2,75%.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

En vertu de la LPP, la somme des avoirs de vieillesse s'élève à CHF 35 091 934 (CHF 31 751 774) en date du 31 décembre 2008.

5.5 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes selon le type de la rente

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	78 302 000	81 552 000
Rentes d'invalidité	2 697 000	2 588 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	16 600 000	16 868 000
Rentes d'enfant	427 000	328 000
Rentes expectatives de conjoint et de partenaire de vie	23 261 000	22 716 000
Rentes complémentaires	225 000	488 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	121 512 000	124 540 000

Le renforcement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes en raison de l'augmentation de l'espérance de vie est compris dans les provisions techniques.

5.6 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	124 540 000	120 221 000
Augmentation (+)/diminution (-) du capital de prévoyance	-3 028 000	+4 319 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	121 512 000	124 540 000

Une rémunération de 3,25%, identique à l'exercice précédent, est incluse dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Provisions techniques		
pour les pertes futures sur le taux de conversion, assurés	424 000	2 763 000
pour l'augmentation de l'espérance de vie, bénéficiaires de rentes	4 861 000	4 359 000
pour les risques d'assurance	2 835 000	2 709 000
pour les promesses de maintien des acquis	1 981 000	-
Total des provisions techniques	10 101 000	9 831 000

Les provisions techniques sont constituées conformément au Règlement sur la constitution et la dissolution des provisions et des réserves. Cf. aussi le chiffre 5.8.

Annexe – compartiment 100

5.8 Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Le compartiment 100 assume lui-même tous les risques actuariels. Le capital de prévoyance a été calculé comme l'année passée sur les bases LPP 2000, avec un taux technique de 3,25%. A la suite de la réduction du taux technique, le taux de conversion à l'âge de 65 ans a été réduit de 6,8% à 6,2% avec effet au 1^{er} janvier 2008. Pour toutes les personnes déjà assurées auprès de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 en date du 31 décembre 2007, la réduction du taux de conversion se fera de manière progressive, avec une réglementation transitoire en trois étapes s'échelonnant sur les années 2009 à 2011. En outre, un rabais d'un tiers (50%) a été octroyé sur les cotisations de risque au cours de l'exercice sous revue.

La fondation préfinance les coûts qui découleront de la modification des bases techniques en constituant des provisions, d'une part pour répondre à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes et, d'autre part, pour compenser les pertes que les assurés pourraient subir en raison de la réduction du taux de

conversion. Ces provisions en faveur des assurés ont été constituées pour la première fois au 1^{er} janvier 2008 et s'élèvent à la fin de l'exercice sous revue à 0,5% du capital de prévoyance. Les provisions correspondant à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes ont été augmentées de 3,5% à 4,0% durant l'exercice sous revue.

Les provisions pour risques d'assurance servent à amortir un cours défavorable à court terme des risques invalidité et décès des assurés actifs et à financer les cas d'invalidité latents (c.-à-d. les cas d'invalidité encore inconnus, mais dont la date de survenance se situe dans le passé).

Les provisions pour les promesses de maintien des acquis servent à compenser partiellement la réduction de prestations qui touche les assurés plus âgés, en raison de l'abaissement des taux de conversion.

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Degré de couverture en % = FN/CP x 100	88,96%	105,33%
Capital de prévoyance nécessaire (CP)	216 477 826	213 307 471
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels (FN)	192 583 563	224 675 500
Total des actifs	192 858 478	225 053 722
Déduction faite des engagements	-274 915	-378 222

En date de la clôture du bilan, le degré de couverture technique s'élevait à 88,96% dans le compartiment 100. En dépit du bon cours des risques et des mesures d'assainissement prises, le degré de couverture s'est substantiellement dégradé en raison des résultats négatifs des placements de capitaux. Vous trouverez d'autres informations sur la situation financière au chiffre 9, à la page 27.

6. Placement de la fortune

6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	11 juillet 2007
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Evaluation des immeubles:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

6.2 Stratégie de placement pour le compartiment 100

	Stratégie	Marge de manœuvre tactique
	%	%
Liquidités	2	0,0 – 10,0
Obligations CHF	30	24,0 – 36,0
Obligations ME*	27	21,0 – 33,0
Actions	28	22,0 – 32,0
Immeubles	13	8,0 – 16,0
Placements alternatifs	0	0,0 – 3,0

* ME = monnaies étrangères

Lors de sa séance du 13 décembre 2007, le Conseil de fondation a procédé à un ajustement de sa stratégie de placement avec effet au 1^{er} avril 2008. Les valeurs corporelles ont augmenté de 11% au détriment des valeurs nominales. En outre, le risque propre aux devises est couvert sur une partie des obligations ME et des actions étrangères (couverture stratégique sur devises).

En tenant compte des opérations à terme sur devises selon l'OPP2, 28,0% (33,0%) des placements totaux étaient investis dans des monnaies étrangères en date du 31.12.2008, la majeure partie sous

la forme d'actions en monnaies étrangères. A la date de clôture du bilan, la part des valeurs corporelles s'élève à 39,9% (32,6%).

6.3 Recours aux possibilités d'extension avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Pour le compartiment 100, la CPE Fondation de prévoyance Energie fait usage des possibilités d'extension au sens de l'article 59 OPP2. La stratégie de placement à long terme a été avalisée par le Conseil de fondation lors de la séance du 13 décembre 2007; elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2008.

Sur la base d'une étude Asset & Liability complète, le Conseil de fondation a pris en considération les conditions et l'environnement de la CPE Fondation de prévoyance – compartiment 100 et accepté de courir le risque de dépasser les limites définies aux articles 54 et 55 OPP2. Au jour de la clôture, il s'agissait des limites suivantes:

Obligations:	art. 54e: 30% au max. d'obligations de débiteurs avec siège ou domicile à l'étranger
--------------	--

En vertu de l'article 59 OPP2, un rapport concluant a été rédigé, précisant les aspects suivants en relation avec le dépassement des limites selon les articles 54 et 55 OPP2:

- Compte tenu de l'intégration économique et de la mondialisation croissantes, il n'est plus approprié de distinguer entre les placements en actions suisses et étrangères.
- Dans le cadre des obligations en monnaies étrangères, la limitation par débiteur n'est pas judicieuse lorsque la solvabilité du débiteur est au-dessus de tout soupçon et que c'est la seule possibilité d'assurer la disponibilité des liquidités.
- Les fluctuations de valeur potentielles liées à la quote-part élevée de monnaies étrangères sont acceptées consciemment pour atteindre à moyen et à long terme une rentabilité optimale et adaptée au profil de risque de la fondation.
- La gestion du patrimoine et, de ce fait, celle des actions et des obligations est assurée par des spécialistes internes, ce qui garantit une gestion professionnelle de la fortune de la fondation. Les directives définies, quant à elles, assurent une diversification suffisante et une bonne répartition des risques entre actions et obligations.
- L'opportunité de la stratégie de placement et ses principes font l'objet d'un contrôle régulier.

Annexe – compartiment 100

Par delà le contrôle interne, la société PPCmetrics AG de Zurich est mandatée pour procéder à des contrôles trimestriels en qualité de contrôleur externe des placements (investment controller).

Le Conseil de fondation et le contrôleur des placements sont unanimement d'avis que le dépassement susmentionné des limites définies aux articles 54 et 55 OPP2 est justifiable. La stratégie de placement actuelle repose sur l'analyse Asset Et Liability, élaborée en commun en automne 2007.

Dans son rapport concluant, le contrôleur des placements rend attentif aux circonstances suivantes:

- Du fait de la diminution du degré de couverture à 88,96%, la fondation ne dispose plus de capacité de risque, et la charge potentielle des répondants des risques (réductions de prestations, mesures d'assainissement) s'est considérablement alourdie.

- En raison de la dégradation de la situation financière, il est seulement possible d'assurer la réalisation des buts de prévoyance, conformément à l'art. 50 OPP2, si lesdits répondants des risques sont disposés à supporter une charge potentielle supérieure.

6.4 Réserve de fluctuation de valeur, calcul et valeur cible

Afin de couvrir les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements, il est nécessaire de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 15% du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques), c'est-à-dire de CHF 32,5 millions (CHF 32,0 millions), selon la stratégie de placement actuelle. En date de la clôture du bilan, la valeur de la réserve de fluctuation de valeur est nulle (exercice précédent 5,33%, c'est-à-dire CHF 11,4 millions).

	2008 CHF	2007 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) au 1.1.	11 368 029	6 702 018
Prélèvement sur (-)/affectation à (+) la réserve de fluctuation de valeur	-11 368 029	+4 666 011
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12. en CHF	-	11 368 029
en % du capital de prévoyance	0%	5,33%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	32 471 674	31 996 121
en % du capital de prévoyance	15,0%	15,0%
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-32 471 674	-20 628 092
Capital de prévoyance (y compris les provisions techniques)	216 477 826	213 307 471

Le règlement sur les placements définit la manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et d'ordre économique et elle tient compte des circonstances et des pronostics actuels.

Le capital de fondation de CHF 100 000 est inclus dans la réserve de fluctuation de valeur. Il s'agit d'une somme (non remboursable) versée par la CPE Caisse Pension Energie quand la CPE Fondation de prévoyance Energie a été fondée.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec le contrôleur des placements PPCmetrics AG s'élève au 31 dé-

cembre 2008 à 15,0% du capital de prévoyance. Lorsque cette valeur cible est atteinte, les réserves correspondantes permettent d'assurer à une probabilité de 99% que le taux de couverture ne descendra pas en dessous de 100% durant l'exercice suivant, pourvu que la stratégie de placement soit respectée et que le rendement annuel atteigne 4,05%. Le rendement cible de 4,05% résulte de l'étude Asset Et Liability.

On notera que la réserve de fluctuation de valeur fait non seulement état d'un déficit de CHF 32 471 674, mais se trouve également en situation de découvert à hauteur de CHF 23 894 263.

6.5 Structure des placements par catégorie de placement

Valeurs au 31.12.2008	Stratégie %	Valeur au bilan		2007 %
		CHF	%	
Liquidités	2%	4 532 771	2,4%	3,4%
Obligations CHF	30%	60 307 134	31,5%	52,7%
Obligations ME	27%	52 211 045	27,2%	12,4%
Actions	28%	48 766 436	25,4%	20,0%
Immeubles	13%	25 898 596	13,5%	11,5%
Total des placements	100%	191 715 982	100%	100%

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, la fondation impute à chaque catégorie de placement les liquidités qui en font partie ainsi que les produits de ces dernières. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31 décembre 2008, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 1,0 million (CHF 5,3 millions).

Les avoirs liquides selon le bilan, à hauteur de CHF 4,5 millions (CHF 7,7 millions), sont disponibles à court terme et servent à couvrir les opérations courantes.

6.6 Placements et produits dérivés

Placements ventilés selon les prescriptions de l'OPP2 et effet des produits dérivés

Valeur en CHF au 31.12.2008	Valeur au bilan	Ventilation des avoirs liquides	Présentation selon les prescriptions de l'OPP2				2007 %	
			Valeur au bilan %	Effet des pro- duits dérivés	Exposition totale	%		
Liquidités	4 532 771	959 680	5 492 451	2,9%		5 492 451	2,8%	5,6%
Obligations CHF	60 307 134	-32 617	60 274 517	31,5%	42 266 517	102 541 034	52,1%	49,9%
Obligations ME	52 211 045	-14 904	52 196 141	27,2%	-42 266 517	9 929 624	5,0%	11,8%
Actions	48 766 436	-903 714	47 862 722	24,9%	5 212 045	53 074 767	27,0%	21,7%
Immeubles	25 898 596	-8 445	25 890 151	13,5%		25 890 151	13,1%	11,0%
Total des placements	191 715 982		191 715 982	100%	5 212 045	196 928 027	100%	100%

Annexe – compartiment 100

Présentation des produits financiers conformément aux prescriptions de l'OPP2

Genre du placement	Valeur boursière au 31.12.2008 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	48 284 255	48 284 255
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	- 115 513	
Long calls (+)		
Short puts (-)	-306 020	4 790 512
Long puts (+)		
Total 2008	47 862 722	53 074 767
Total 2007	40 512 385	50 923 322

* Engagements totaux, volume contractuel ouvert calculé selon les prescriptions de l'OPP2 (art. 56a, al. 7, OPP2)

Conformément aux prescriptions de l'OPP2, le volume contractuel ouvert pour les produits dérivés doit tenir compte du plus grand engagement possible indépendamment de la probabilité de survenance (positive comme négative). En conséquence, il faut considérer le prix d'exercice de la valeur de base correspondante (effet accroissant la valeur: acquisition d'option d'achat, cession d'option de vente, achat de futures) ou le prix sur le marché de la valeur de base correspondante (effet réduisant les créances: cession d'option d'achat, acquisition d'option de vente, vente de futures). Ces obligations augmentant les créances s'élevaient à la fin de l'exercice à CHF 4 790 512 (CHF 9 773 659).

L'article 56, alinéa 3, OPP2 impose par ailleurs une couverture en rapport avec les liquidités (opérations sur produits dérivés accroissant les créances) et la valeur de base (opérations sur produits dérivés réduisant les créances). Les liquidités requises pour les opérations accroissant les créances étaient disponibles à concurrence de CHF 4 790 512 (CHF 9 773 659), de même que les valeurs de base pour les opérations sur produits dérivés réduisant les créances, en l'occurrence CHF 2 599 762 (CHF 2 178 304).

Opérations à terme sur devises

Toutes les opérations à terme sur devises ouvertes le jour de clôture du bilan dans les principales monnaies EUR, USD, GBP et JPY échoient le 26 mars 2009.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en obligations ME, à hauteur de CHF 42 266 517, est affecté aux obligations CHF en termes d'exposition. Par contre, la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 3 072 784 à la clôture du bilan reste dans la part physique des obligations ME.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en actions, à hauteur de CHF 16 664 586, est neutralisé par la position en monnaie étrangère correspondante, mais la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 1 294 796 à la clôture du bilan est imputée sur la part physique des actions.

6.7 Prêts de titres (securities lending)

Lors de la clôture du bilan, la CPE n'avait pas de titres (exercice précédent: titres prêtés pour une valeur de CHF 94 663 906) prêtés au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 29 495 (CHF 39 991), qui sont comptabilisés dans les catégories de placement correspondantes.

6.8 Résultat net sur les placements

	Revenu sur les placements CHF	Gains de cours réalisés CHF	Gains de cours non réalisés CHF	Résultat sur les placements CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités	497 426	-	-	497 426	276 294
Obligations CHF	2 074 523	458 934	-358 677	2 174 780	366 553
Obligations ME	1 457 684	-1 747 868	457 513	167 329	2 036 477
Actions	1 381 753	-321 507	-29 461 050	-28 400 804	2 428 327
Immeubles	732 427	-91 162	-2 076 990	-1 435 725	465 490
Rendement des placements	6 143 813	-1 701 603	-31 439 204	-26 996 994	5 573 141
Frais de gestion de fortune				-101 148	-119 601
Résultat net sur les placements				-27 098 142	5 453 540
Performance totale				-12,26%	2,66%

Les frais de transaction, les redevances sur le chiffre d'affaires et les rétributions destinées aux gérants externes (frais de gestion des placements collectifs) ont été déduits comme d'usage du résultat des placements.

Les frais de gestion de fortune s'élèvent à CHF 101 148 (CHF 119 601) et comprennent pour l'essentiel des coûts de dépôt, rapports compris, ainsi que les charges de comptabilité pour les titres, de même que les frais de gestion générés par le secrétariat de la CPE (infrastructure, personnel, etc.).

6.9 Commentaires sur les placements auprès des entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

Annexe – compartiment 100

7. Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation

7.1 Actifs de régularisation et créances

A la clôture du bilan, le poste «actifs de régularisation» était vide. Cette position comprend en outre des créances qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Débiteurs de cotisations	630 292	598 021
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	512 204	260 154
Créances diverses	-	75 628
Total des actifs de régularisation et créances	1 142 496	933 803

7.2 Engagements

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Prestations de libre passage	186 702	305 434
Engagements divers	13 988	383
Total des engagements	200 690	305 817

7.3 Cotisations des salariés

	2008	2007
	CHF	CHF
Total des cotisations d'épargne, plan de base	2 752 664	2 418 433
Total des cotisations de risque	467 055	304 436
Total des cotisations des salariés	3 219 719	2 722 869

L'augmentation des cotisations d'épargne des salariés et des employeurs est essentiellement due à la hausse des salaires assurés et à un nombre accru d'assurés actifs.

7.4 Cotisations des employeurs

	2008	2007
	CHF	CHF
Total des cotisations d'épargne, plan de base	3 315 756	2 913 069
Total des cotisations de risque	558 138	364 508
Total des cotisations des employeurs	3 873 894	3 277 577

7.5 Versements uniques/sommes de rachat

	2008	2007
	CHF	CHF
Versements		
de salariés dans le plan de base	49 760	108 000
d'employeurs dans le plan de base	9 184	-
Rachats de rentes	112 315	-
Versements uniques/sommes de rachat	171 259	108 000

7.6 Prestations réglementaires

Les prestations ont été fournies conformément aux dispositions réglementaires.

Les bénéficiaires de rentes sont au nombre de 289 (288). Les prestations en rentes se chiffrent à environ CHF 11,8 millions (CHF 11,6 millions) et les prestations sous forme de capital à CHF 2,2 millions (CHF 0,7 million). Le rapport entre assurés actifs, assurés dans les plans de base, et les bénéficiaires de rentes s'est légèrement amélioré et s'établit à 1,8 (1,6).

7.7 Frais d'administration généraux

	2008	2007
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	122 412	123 282
dont marketing	2 644	5 850
dont autres frais d'administration généraux	119 768	117 432

Le 13 décembre 2006, la CPE Fondation de prévoyance Energie et la CPE Caisse Pension Energie ont signé un avenant au «Contrat de gestion et de prestation» du 14 avril 2004, qui redéfinit la question de l'indemnisation.

En principe, les coûts attribuables sont imputés selon le critère de causalité; les frais communs de gestion de fortune sont répartis en fonction du patrimoine et les frais communs d'administration générale, selon le nombre d'assurés.

7.8 Excédent de charges

En vertu de la LPP, il convient de procéder comme suit en cas d'excédent de charges:

- tout d'abord, dissoudre la réserve de fluctuation de valeur, dans la mesure où elle est dotée de fonds;
- l'excédent de charges restant doit ensuite être comptabilisé dans le bilan en tant que découvert.

En 2008, l'excédent de charges de CHF 35 262 292 avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur est réparti comme suit: tout d'abord, dissolution totale de la réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 11 368 029. L'excédent de charges restant de CHF 23 894 263 doit être comptabilisé en tant que découvert.

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

9. Autres informations en relation avec la situation financière

Le degré de couverture de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 est descendu nettement sous la barre des 100%. Compte tenu de ce découvert, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à rémunérer les avoires de vieillesse des assurés actifs, de manière définitive pour 2008 et de manière provisoire pour 2009. Aucune autre mesure n'est prévue pour l'instant.

En raison de la crise financière, la commission des placements a considérablement augmenté son rythme de séances depuis l'automne 2008. Ladite commission est responsable de la tactique de placement.

La CPE tient particulièrement compte du besoin d'information des assurés et des entreprises. Elle a informé au moyen de plusieurs circulaires et dans son périodique «CPE exclusif» de décembre 2008 sur la crise financière et ses conséquences. Au mois de mars 2009, plusieurs journées d'information portant sur le même thème ont été proposées aux entreprises, aux commissions de prévoyance et aux responsables du personnel.

10. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Bilan au 31 décembre – compartiment 120

Actif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Liquidités		84 604 014	36 142 390
Obligations		891 078 780	793 150 780
Hypothèques		278 646 746	193 065 401
Actions		1 001 967 098	1 215 285 365
Immeubles		473 746 810	364 595 426
Placements alternatifs		84 284 220	93 251 800
Total des placements	6.5	2 814 327 668	2 695 491 162
Actifs de régularisation et créances	7.1	14 787 592	8 897 400
Total de l'actif		2 829 115 260	2 704 388 562

Passif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Engagements	7.2	18 392 967	4 299 766
Passifs de régularisation		1 351 533	764 536
Réserve de cotisations des employeurs	7.3	13 976 819	13 478 140
Total des engagements, passifs de régularisation, réserve de cotisations des employeurs		33 721 319	18 542 442
Fonds libres au niveau des œuvres de prévoyance	7.4	5 301 567	–
Capital de prévoyance des assurés	5.2	1 399 682 605	1 109 951 331
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5	1 304 134 000	933 150 000
Provisions techniques	5.7	141 917 000	90 308 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		2 845 733 605	2 133 409 331
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	6.4	–	552 436 789
Découvert	7.11	–55 641 231	–
Total du passif		2 829 115 260	2 704 388 562



Samantha Décaillet, apprentie commerciale, SEIC (Service Electrique Intercommunal SA, Vernayaz)

«Je n'ai pas encore réfléchi à ma prévoyance professionnelle. Mais il y a une chose que je sais déjà: j'aimerais prendre ma retraite le plus tôt possible pour voyager tant que j'ai la santé et profiter du temps qui passe.»

Compte d'exploitation – compartiment 120

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations des salariés	7.5	33 182 012	23 992 197
Cotisations des employeurs	7.6	57 947 651	42 191 131
Versements uniques/sommes de rachat		- 111 052	-
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour des cotisations	7.7	28 867 008	9 346 527
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour des versements		-	-328 286
Versements sur la réserve de cotisations des employeurs		525 000	753 000
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations		120 410 619	75 954 569
Prestations de libre passage apportées		63 396 241	45 741 834
Sommes de rachat pour affiliations collectives	7.8	724 592 982	21 433 078
Report de réserve de cotisations des employeurs		84 511	674 927
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		963 688	718 000
Prestations d'entrée		789 037 422	68 567 839
Afflux de cotisations et prestations d'entrée		909 448 041	144 522 408
Rentes de vieillesse		-84 139 626	-63 392 053
Rentes d'invalidité		-3 305 336	-2 881 130
Rentes de conjoint et de partenaire de vie		-18 863 377	-14 901 274
Rentes d'enfant		-448 455	-374 138
Rentes complémentaires		-2 332 281	-2 830 340
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		-25 072 325	-21 858 696
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		-395 487	-463 086
Prestations réglementaires	7.9	-134 556 887	-106 700 717
Prestations de libre passage		-35 314 897	-19 424 987
Versements anticipés EPL/divorce		-7 048 395	-6 818 910
Prestations de sortie		-42 363 292	-26 243 897
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés		-176 920 179	-132 944 614

	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Constitution			
Capital de prévoyance des assurés	5.3	-286 506 748	-9 206 768
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	-370 984 000	-39 600 000
Provisions techniques	5.7	-51 609 000	-31 721 457
Réserve de cotisations des employeurs		-498 459	-1 099 641
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-3 224 526	-41 395 845
Constitution du capital de prévoyance, provisions techniques, réserve de cotisations des employeurs		-712 822 733	-123 023 711
Cotisations au fonds de garantie		-575 049	-410 734
Résultat net du domaine des assurances		19 130 080	-111 856 651
Liquidités		3 682 405	3 888 409
Obligations		17 404 908	11 537 929
Hypothèques		8 825 667	5 383 032
Actions		-633 205 633	127 098 503
Immeubles		-696 716	9 988 712
Placements alternatifs		-19 090 226	10 953 652
Résultat des placements		-623 079 595	168 850 237
Frais de gestion de fortune		-1 220 228	-1 249 075
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs		-220	-128 425
Résultat net du domaine des placements	6.8	-624 300 043	167 472 737
Frais d'administration généraux	7.10	-2 908 057	-2 335 262
Excédent de charges (-)/de produit avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur	7.11	-608 078 020	53 280 824
Dissolution/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	7.11	552 436 789	-53 280 824
Excédent de charges (-)/de produit	7.11	-55 641 231	-

Annexe – compartiment 120

Les comptes annuels relatifs au compartiment 120 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouverez ci-après les informations et données spécifiques afférentes au compartiment 120. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels de l'ensemble de la fondation (page 48 et suivantes).

2. Assurés et bénéficiaires de rentes, informations actuarielles

	31.12.2008	31.12.2007
Assurés dans le plan de base		
Hommes	5 104	3 665
Femmes	1 112	690
Total des assurés dans le plan de base	6 216	4 355
Assurés dans les plans complémentaires		
«Bonus»	1 319	1 234
«Épargne 60»	174	119
Total des assurés dans les plans complémentaires	1 493	1 353
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	1 789	1 224
Femmes	194	115
Rentes d'invalidité		
Hommes	93	74
Femmes	25	17
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	777	524
Rentes d'enfant	69	42
Total des bénéficiaires de rentes	2 947	1 996

En ce qui concerne les assurés actifs dans les plans de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 70 746 (CHF 70 048) en 2008. L'âge moyen des hommes s'élève à 43,3 (43,8) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 41,5 (42,6) ans. La moyenne des rentes de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 46 203 (CHF 48 649), les départs à la retraite ayant eu lieu, en moyenne, à l'âge de 62 ans et 9 mois (62 ans et 9 mois).

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 50) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture

En date du 1^{er} avril 2008, le groupe CKW, les entreprises EGL, la commune municipale de Wettingen et la société Energie Seeland AG sont passées de manière collective de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative, régime de la primauté des prestations, à la CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 120, régie par la primauté des cotisations. Les réserves mathématiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, à hauteur de CHF 623 millions, ont été transférées en raison de ce passage. Ainsi, 17 entreprises totalisant 1 429 assurés actifs et 845 bénéficiaires de rentes ont changé de primauté.

En conséquence, les capitaux de prévoyance des assurés et des bénéficiaires de rentes de même que les provisions techniques ont nettement augmenté au cours de l'exercice sous revue.

5.1 Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la fondation.

5.2 Capital de prévoyance des assurés en fonction des produits de prévoyance

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Assurés, plan de base	1 372 680 768	1 090 279 380
Assurés, plan complémentaire «Bonus»	13 731 493	11 604 425
Assurés, plan complémentaire «Épargne 60»	13 270 344	8 067 526
Total du capital de prévoyance des assurés	1 399 682 605	1 109 951 331

Le capital de prévoyance des assurés dans le plan de base comprend un complément de CHF 2 648 323 (exercice précédent CHF 0) sur la prestation minimale selon l'article 17 LFLP. Celui-ci s'élève à CHF 25 820 (CHF 6 530) dans le plan complémentaire «Bonus».

Annexe – compartiment 120

5.3 Evolution du capital de prévoyance des assurés

	Total CHF	Plan de base CHF	«Bonus» CHF	«Epargne 60» CHF
Etat au 1.1.2008	1 109 951 331	1 090 279 380	11 604 425	8 067 526
Cotisations d'épargne et versements				
Cotisations d'épargne des salariés	28 382 390	26 425 245	1 712 883	244 262
Cotisations d'épargne des employeurs	50 660 616	48 095 836	2 564 780	-
Versements uniques/sommes de rachat	21 903 683	19 463 451	-	2 440 232
Prestations d'entrée				
Prestations de libre passage apportées	63 396 241	63 396 241	-	-
Entrées collectives	288 371 092	284 930 511	-	3 440 581
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	963 688	963 688	-	-
Prestations de sortie				
Prestations de libre passage	-35 314 897	-34 363 772	-851 857	-99 268
Versements anticipés EPL/divorce	-7 048 395	-7 014 522	-33 873	-
Prestations réglementaires				
Prestations sous forme de capital lors du départ en retraite	-25 072 325	-24 292 735	-726 928	-52 662
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité	-395 487	-395 487	-	-
Dissolution en raison de vieillesse, décès ou invalidité	-102 007 471	-100 648 712	-579 237	-779 522
Rémunération du capital d'épargne	3 224 526	3 193 321	22 010	9 195
Complément sur les prestations de libre passage				
Déduction faite du complément au 1.1.2008	-6 530	-	-6 530	-
Majoré du complément au 31.12.2008	2 674 143	2 648 323	25 820	-
Etat au 31.12.2008	1 399 682 605	1 372 680 768	13 731 493	13 270 344

Le Conseil de fondation décide du taux d'intérêt versé sur les capitaux d'épargne en tenant compte de la situation financière et des circonstances prévalant sur les marchés des capitaux. Pendant l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne du plan de base et des plans complémentaires n'ont pas été rémunérés (exercice précédent 4,0%, plans complémentaires 2,0%). Les sorties ayant eu lieu durant 2008 ont été rémunérées avec le taux provisoire.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

En vertu de la LPP, la somme des avoirs de vieillesse s'élève à CHF 512 393 685 (CHF 370 288 300) en date du 31 décembre 2008.

5.5 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes selon le type de la rente

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	838 113 000	595 309 000
Rentes d'invalidité	43 012 000	36 266 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	193 279 000	140 894 000
Rentes d'enfant	2 750 000	1 748 000
Rentes expectatives de conjoint et de partenaire de vie	224 918 000	155 972 000
Rentes complémentaires	2 062 000	2 961 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 304 134 000	933 150 000

Le renforcement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes en raison de l'augmentation de l'espérance de vie est compris dans les provisions techniques.

5.6 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2008	2007
	CHF	CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	933 150 000	893 550 000
Augmentation du capital de prévoyance	370 984 000	39 600 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	1 304 134 000	933 150 000

Une rémunération de 4,0%, identique à l'exercice précédent, est incluse dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Provisions techniques		
pour les pertes futures sur le taux de conversion, assurés	55 987 000	38 848 000
pour l'augmentation de l'espérance de vie, bénéficiaires de rentes	52 165 000	32 660 000
pour les risques d'assurances	33 765 000	18 800 000
Total des provisions techniques	141 917 000	90 308 000

Les provisions techniques sont constituées conformément au Règlement sur la constitution et la dissolution des provisions et des réserves. Cf. aussi le chiffre 5.8.

Annexe – compartiment 120

5.8 Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Le compartiment 120 assume lui-même tous les risques actuariels. Le capital de prévoyance a été calculé comme l'année passée sur les bases LPP 2000, avec un taux technique de 4,0%. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans s'élève à 6,8%. En outre, un rabais d'un tiers (50%) a été octroyé sur les cotisations de risque au cours de l'exercice sous revue.

La fondation préfinance les coûts qui découlent de la modification des bases techniques en constituant des provisions, d'une part pour répondre à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes et, d'autre part, pour compenser les pertes que les assu-

rés pourraient subir en raison d'une réduction du taux de conversion à l'avenir. Les provisions correspondantes ont été augmentées de 3,5% à 4,0% durant l'exercice sous revue.

Les provisions pour risques d'assurances servent à amortir un cours défavorable à court terme des risques invalidité et décès des assurés actifs, et à financer les cas d'invalidité latents (c.-à-d. les cas d'invalidité encore inconnus, mais dont la date de survenance se situe dans le passé).

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Degré de couverture en % = FN/CP x 100	98,04 %	125,89 %
Capital de prévoyance nécessaire (CP)	2 845 733 605	2 133 409 331
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels (FN)	2 790 092 374	2 685 846 120
Total des actifs	2 829 115 260	2 704 388 562
Déduction faite des engagements	-39 022 886	-18 542 442

En date de la clôture du bilan, le degré de couverture technique s'élevait à 98,04% dans le compartiment 120. En dépit du bon cours des risques et des mesures d'assainissement prises, le degré de couverture s'est substantiellement dégradé en raison des résultats négatifs des placements de capitaux. Vous trouverez d'autres informations sur la situation financière au chiffre 9, page 44.

6. Placement de la fortune

6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences

des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	11 juillet 2007
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Evaluation des immeubles:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

6.2 Stratégie de placement pour le compartiment 120

	Stratégie	Marge de manœuvre tactique
	%	%
Liquidités	2	0,0 – 10,0
Obligations CHF	16	12,0 – 22,0
Obligations ME	15	11,0 – 21,0
Hypothèques	8	5,0 – 11,0
Actions	42	34,0 – 50,0
Immeubles	14	8,0 – 20,0
Placements alternatifs	3	1,0 – 5,0

Lors de sa séance du 11 juillet 2007, le Conseil de fondation a procédé à un ajustement de sa stratégie de placement avec effet au 1^{er} octobre 2007. Les valeurs nominales ont augmenté de 4% au détriment des valeurs corporelles. En outre, le risque propre aux devises est couvert sur une partie des obligations ME et des actions étrangères (couverture stratégique sur devises).

En tenant compte des opérations à terme sur devises selon l'OPP2, 18,2% (24,8%) des placements totaux étaient investis dans des monnaies étrangères en date du 31.12.2008, la majeure partie sous la forme d'actions en monnaies étrangères. A la date de clôture du bilan, la part de valeurs corporelles s'élève à 57,3% (62,7%).

6.3 Recours aux possibilités d'extension avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Pour le compartiment 120, la CPE Fondation de prévoyance fait usage des possibilités d'extension au sens de l'article 59 OPP2. La stratégie de placement à long terme a été avalisée par le Conseil de fondation lors de la séance du 11 juillet 2007; elle est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007.

Sur la base d'une étude Asset Et Liability complète, le Conseil de fondation a pris en considération les conditions et l'environnement de la CPE Fondation de prévoyance – compartiment 120 et accepté de courir le risque de dépasser les limites définies aux articles 54 et 55 OPP2. Au jour de la clôture, il s'agissait des limites suivantes:

Actions: art. 54g: 25% au max. d'actions étrangères

En vertu de l'article 59 OPP2, un rapport concluant a été rédigé, précisant les aspects suivants en relation avec le dépassement des limites selon les articles 54 et 55 OPP2:

- Les actions présentent le plus grand potentiel d'augmentation de la valeur à long terme et constituent une catégorie de placement adéquate pour sauvegarder le pouvoir d'achat des rentes actuelles et futures.
- Compte tenu de l'intégration économique et de la mondialisation croissantes, il n'est plus approprié de distinguer entre les placements en actions suisses et étrangères.
- L'intégration des placements alternatifs vise à améliorer le profil de diversification du portefeuille dans son ensemble.
- La gestion du patrimoine et, de ce fait, celle des actions et des obligations est assurée par des spécialistes internes, ce qui garantit une gestion professionnelle de la fortune de la fondation. Les directives définies, quant à elles, assurent une diversification suffisante et une bonne répartition des risques entre actions et obligations.
- L'opportunité de la stratégie de placement et ses principes font l'objet d'un contrôle régulier.

Par delà le contrôle interne, la société PPCmetrics AG de Zurich est mandatée pour procéder à des contrôles trimestriels en qualité de contrôleur externe des placements (investment controller).

Le Conseil de fondation et le contrôleur des placements sont unanimement d'avis que le dépassement susmentionné des limites définies aux articles 54 et 55 OPP2 est justifiable. La stratégie de placement actuelle repose sur l'analyse Asset Et Liability, élaborée en commun en janvier 2007.

Dans son rapport concluant, le contrôleur des placements rend attentif aux circonstances suivantes:

- Du fait de la diminution du degré de couverture à 98,04%, la fondation ne dispose plus de capacité de risque et la charge potentielle des répondants des risques (réductions de prestations, mesures d'assainissement) s'est considérablement alourdie.
- En raison de la dégradation de la situation financière, il est seulement possible d'assurer la réalisation des buts de prévoyance, conformément à l'art. 50 OPP2, si lesdits répondants des risques sont disposés à supporter une charge potentielle supérieure.

Annexe – compartiment 120

6.4 Réserve de fluctuation de valeur, calcul et valeur cible

Afin de couvrir les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements, il est nécessaire de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 30% du capital de prévoyance (y

compris les provisions techniques), c'est-à-dire de CHF 853,7 millions (CHF 640,0 millions), selon la stratégie de placement actuelle. A la clôture du bilan, la valeur de la réserve de fluctuation de valeur est nulle (exercice précédent 25,89%, c'est-à-dire CHF 552,4 millions).

	2008 CHF	2007 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) au 1.1.	552 436 789	499 155 965
Prélèvement sur (-)/affectation (+) à la réserve de fluctuation de valeur	-552 436 789	+53 280 824
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12. en CHF	-	552 436 789
en % du capital de prévoyance	0%	25,89%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	853 720 082	640 022 799
en % du capital de prévoyance	30,0%	30,0%
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-853 720 082	-87 586 010
Capital de prévoyance (y compris les provisions techniques)	2 845 733 605	2 133 409 331

Le règlement sur les placements définit la manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et d'ordre économique et elle tient compte des circonstances et des pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec le contrôleur des placements PPCmetrics AG s'élève depuis le 31 décembre 2007 à 30,0% du capital de prévoyance. Lorsque cette valeur cible est atteinte, les réserves correspondantes permettent d'assurer à une probabilité de 97,5% que le taux de cou-

verture ne descendra pas en dessous de 100% durant l'exercice suivant, pourvu que la stratégie de placement actuelle soit respectée et que le rendement annuel atteigne 4,70%. Le rendement cible de 4,70% résulte de l'étude Asset Et Liability.

On notera que la réserve de fluctuation de valeur fait non seulement état d'un déficit de CHF 853 720 082, mais se trouve également en situation de découvert à hauteur de CHF 55 641 231.

6.5 Structure des placements par catégorie de placement

Valeurs au 31.12.2008	Stratégie %	Valeur au bilan		2007 %
		CHF	%	
Liquidités	2 %	84 604 014	3,0 %	1,3 %
Obligations CHF	16 %	482 667 577	17,2 %	16,7 %
Obligations ME	15 %	408 411 203	14,5 %	12,7 %
Hypothèques	8 %	278 646 746	9,9 %	7,2 %
Actions	42 %	1 001 967 098	35,6 %	45,1 %
Immeubles	14 %	473 746 810	16,8 %	13,5 %
Placements alternatifs	3 %	84 284 220	3,0 %	3,5 %
Total des placements	100 %	2 814 327 668	100 %	100 %

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, la fondation impute à chaque catégorie de placement les liquidités qui en font partie ainsi que les produits de ces dernières. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31 décembre 2008, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 31,0 millions (CHF 5,9 millions).

Les avoirs liquides selon le bilan, à hauteur de CHF 84,6 millions (CHF 36,1 millions), sont disponibles à court terme et servent à couvrir les affaires courantes. En outre, les liquidités contenues dans les dépôts d'actions et d'obligations et s'élevant à 25,9 millions (CHF 2,8 millions) sont indispensables en raison de la nécessité de couvrir les obligations d'achat (short put).

La position «immeubles» comprend des placements directs (CHF 325 098 807) et des placements indirects (CHF 148 648 003). En ce qui concerne les placements indirects, deux programmes distincts existent dans la catégorie de placement «immeubles». Ceux-ci couvrent les thèmes de placement suivants:

- Infrastructure: le volume de souscription de ce programme se chiffre à USD 6,5 millions ou CHF 6,9 millions au total. De ce montant, USD 5 333 921 n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se monte à CHF 1 218 130.
- Immeubles à l'étranger: le volume de souscription de ce programme s'élève à USD 63,0 millions ou CHF 67,1 millions au total. De ce montant, 59 850 000 n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se monte à CHF 3 352 702.

Le poste «placements alternatifs» se compose de fonds de couverture (hedge funds) à hauteur de CHF 25 468 792 (CHF 40 878 840) ainsi que d'un programme de capital-risque. Le volume de souscription de ce programme s'établit au total à EUR 75,0 millions (EUR 75,0 millions) ou CHF 111,0 millions. De ce montant, CHF 40 542 886 (CHF 61 980 926) n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se chiffre à CHF 58 576 918 (CHF 52 311 472). Par ailleurs, le poste «placements alternatifs» comprend aussi des liquidités d'un montant total de CHF 238 510 (CHF 61 488).

6.6 Placements et produits dérivés

Placements ventilés selon les prescriptions de l'OPP2 et effet des produits dérivés

Valeur en CHF au 31.12.2008	Valeur au bilan	Ventilation des avoirs liquides	Présentation selon les prescriptions de l'OPP2					
			Valeur au bilan	Effet des pro- duits dérivés	Exposition totale	2007		
			%	%	%	%	%	
Liquidités	84 604 014	31 016 938	115 620 952	4,1 %		115 620 952	3,9 %	1,5 %
Obligations CHF	482 667 577	-271 181	482 396 396	17,1 %	265 783 828	748 180 224	25,2 %	24,1 %
Obligations ME	408 411 203	-21 308 496	387 102 707	13,8 %	-265 786 828	121 315 879	4,1 %	4,6 %
Hypothèques	278 646 746	-3 833 257	274 813 489	9,8 %		274 813 489	9,3 %	6,9 %
Actions	1 001 967 098	-4 334 709	997 632 389	35,4 %	153 858 264	1 151 490 653	38,8 %	46,4 %
Immeubles	473 746 810	-1 030 785	472 716 025	16,8 %		472 716 025	15,9 %	13,1 %
Placements alternatifs	84 284 220	-238 510	84 045 710	3,0 %		84 045 710	2,8 %	3,4 %
Total des placements	2 814 327 668		2 814 327 668	100 %	153 858 264	2 968 182 932	100 %	100 %

Annexe – compartiment 120

Présentation des produits financiers dérivés conformément aux prescriptions de l'OPP2

Genre du placement	Valeur boursière au 31.12.2008 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	1 012 211 714	1 012 211 714
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	-1 294 759	
Long calls (+)		
Short puts (-)	-13 284 566	139 278 939
Long puts (+)		
Total 2008	997 632 389	1 151 490 653
Total 2007	1 212 813 346	1 282 395 106

* Engagements totaux, volume contractuel ouvert calculé selon les prescriptions de l'OPP2 (art. 56a, al. 7, OPP2)

Conformément aux prescriptions de l'OPP2, le volume contractuel ouvert pour les produits dérivés doit tenir compte du plus grand engagement possible indépendamment de la probabilité de survie (positive comme négative). En conséquence, il faut considérer le prix d'exercice de la valeur de base correspondante (effet accroissant la valeur: acquisition d'option d'achat, cession d'option de vente, achat de futures) ou le prix sur le marché de la valeur de base correspondante (effet réduisant les créances: cession d'option d'achat, acquisition d'option de vente, vente de futures). Ces obligations augmentant les créances s'élevaient à la fin de l'exercice à CHF 139 278 939 (CHF 63 261 921).

L'article 56, al. 3, OPP2 impose par ailleurs une couverture en rapport avec les liquidités (opérations sur produits dérivés accroissant les créances) et la valeur de base (opérations sur produits dérivés réduisant les créances). Les liquidités requises pour les opérations accroissant les créances étaient disponibles à concurrence de CHF 139 278 939 (CHF 63 261 921), de même que les valeurs de base pour les opérations sur produits dérivés réduisant les créances, en l'occurrence CHF 56 679 001 (CHF 49 040 446).

Opérations à terme sur devises

Toutes les opérations à terme sur devises ouvertes le jour de clôture du bilan dans les principales monnaies EUR, USD, GBP et JPY échoient le 26 mars 2009.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en obligations ME, à hauteur de CHF 265 783 828 (CHF 216 610 597), est affecté aux obligations CHF en termes d'exposition. Par contre, la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 19 669 196 (CHF 2 384 435) à la clôture du bilan reste dans la part physique des obligations ME.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en actions, à hauteur de CHF 561 222 840 (CHF 667 935 634), est neutralisé par la position en monnaie étrangère correspondante, mais la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 43 425 782 (CHF 7 151 272) à la clôture du bilan est imputée sur la part physique des actions.

6.7 Prêts de titres (securities lending)

Lors de la clôture du bilan, la CPE n'avait pas de titres (exercice précédent: titres prêtés pour une valeur de CHF 766 573 058) prêtés au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 560 845 (CHF 437 903), qui sont comptabilisés dans les catégories de placement correspondantes.

6.8 Résultat net sur les placements

	Revenu sur les placements CHF	Gains de cours réalisés CHF	Gains de cours non réalisés CHF	Résultat sur les placements CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités	3 682 405	-	-	3 682 405	3 888 409
Obligations CHF	13 761 881	-3 855 271	-916 990	8 989 620	3 001 688
Obligations ME	11 837 063	3 158 494	-6 580 269	8 415 288	8 536 241
Hypothèques	6 012 690	-	2 812 977	8 825 667	5 383 032
Actions	25 838 019	-19 302 917	-639 740 735	-633 205 633	127 098 503
Immeubles	18 304 818	26 014	-19 027 548	-696 716	9 988 712
Placements alternatifs	-	-1 363 374	-17 726 852	-19 090 226	10 953 652
Rendement des placements	79 436 876	-21 337 054	-681 179 417	-623 079 595	168 850 237
Frais de gestion de fortune				-1 220 228	-1 249 075
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs				-220	-128 425
Résultat net sur les placements				-624 300 043	167 472 737
Performance totale				-19,26%	6,60%

Les frais de transactions, les redevances sur le chiffre d'affaires et les rétributions destinées aux gérants externes (frais de gestion des placements collectifs) ont été déduits comme d'usage du résultat des placements.

Les frais de gestion de fortune s'élèvent à CHF 1 220 228 (CHF 1 249 075) et comprennent pour l'essentiel des coûts de dépôt, rapports compris, ainsi que les charges de comptabilité pour les titres, de même que les frais de gestion générés par le secrétariat de la CPE (infrastructure, personnel, etc.).

6.9 Commentaires sur les placements auprès des entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

Annexe – compartiment 120

7. Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation

En date du 1^{er} avril 2008, le groupe CKW, les entreprises EGL, la commune municipale de Wettingen et la société Energie Seeland AG sont passées de manière collective de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative, régime de la primauté des prestations, à la CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 120, régie par la primauté des cotisations. La fortune totale transférée s'élève à CHF 727 millions (cf. chiffre 7.4).

De ce fait, plusieurs positions du bilan et du compte d'exploitation ont connu une hausse considérable.

7.1 Actifs de régularisation et créances

Cette position contient des créances et des régularisations, qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Débiteurs de cotisations	7 896 247	5 245 321
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	5 102 053	2 766 599
Débiteurs sur immeubles	1 631 876	875 204
Actifs de régularisation	157 416	10 276
Total des actifs de régularisation et créances	14 787 592	8 897 400

7.2 Engagements

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Prestations de libre passage	13 053 094	2 607 021
Engagements divers		
Créditeurs sur immeubles	2 446 880	1 604 436
Créditeurs divers	2 892 993	88 309
Total des engagements	18 392 967	4 299 766

Une avance de CHF 9,8 millions est comprise dans les prestations de libre passage en raison de l'affiliation collective d'une entreprise avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le poste «créditeurs divers» se compose principalement d'engagements relatifs aux opérations sur dérivés qui n'ont pas encore pu être comptabilisées.

7.3 Réserve de cotisations des employeurs

La progression de CHF 498 679 de la réserve de cotisations des employeurs, à hauteur de CHF 13 976 819 (CHF 13 478 140), est entièrement due à des versements d'entreprises. Ces fonds n'ont pas été rémunérés durant l'exercice sous revue (exercice précédent: 1%).

7.4 Fonds libres au niveau des œuvres de prévoyance

Ces fonds libres sont apparus du fait de l'affiliation collective du groupe CKW, des entreprises EGL, de la commune municipale de Wettingen et de la société Energie Seeland AG, en date du 1^{er} avril 2008.

Etant donné qu'à cette date, la valeur de la réserve de fluctuation de valeur de la CPE Caisse Pension Energie (116,6%) était légèrement supérieure à celle de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120 (115,75%), les entreprises nouvellement affiliées se sont vues créditer la différence sous la désignation «fonds libres au niveau des œuvres de prévoyance».

Ces moyens sont à la disposition des commissions de prévoyance des entreprises concernées et sont prévus pour le rachat d'améliorations de prestations ou des mesures d'assainissement pour les bénéficiaires de prestations concernés par le passage.

La distribution de ces moyens ne pourra toutefois avoir lieu qu'après la clôture du processus de liquidation partielle de la CPE Caisse Pension Energie, c'est-à-dire uniquement lorsque l'entrée collective dans le compartiment 120 sera formellement achevée. Actuellement, ces fonds ne sont pas rémunérés.

7.5 Cotisations des salariés

	2008 CHF	2007 CHF
Plan de base	26 425 245	19 680 177
Plan complémentaire «Bonus»	1 712 883	1 462 900
Plan complémentaire «Epargne 60»	244 262	213 413
Cotisations d'épargne	28 382 390	21 356 490
Total des cotisations de risque	4 799 622	2 635 707
Total des cotisations des salariés	33 182 012	23 992 197

7.6 Cotisations des employeurs

	2008 CHF	2007 CHF
Plan de base	48 095 836	36 061 201
Plan complémentaire «Bonus»	2 564 780	2 143 357
Cotisations d'épargne	50 660 616	38 204 558
Total des cotisations de risque	7 287 035	3 986 573
Total des cotisations des employeurs	57 947 651	42 191 131

7.7 Versements uniques/sommes de rachat

	2008 CHF	2007 CHF
Versements de salariés		
dans le plan de base	4 111 000	4 109 447
dans les plans complémentaires	2 391 432	2 076 059
Versements d'employeurs		
dans le plan de base	15 352 451	2 361 409
dans les plans complémentaires	48 800	151 988
Versements divers	6 963 325	647 624
Versements uniques/sommes de rachat	28 867 008	9 346 527

7.8 Prestations d'entrée – sommes de rachat pour affiliations collectives

	Total des prestations d'entrée	en faveur des assurés actifs Plan de base	en faveur des assurés actifs Plan «Epargne 60»	en faveur des bénéficiaires de rentes
Capital de prévoyance	601 182 396	284 930 511	3 440 581	312 811 304
Provisions techniques	25 575 493	14 506 677	120 420	10 948 396
Réserve de fluctuation de valeur	97 835 093	46 674 093	230 314	50 930 686
Total des prestations d'entrée en raison d'affiliations collectives	724 592 982	346 111 281	3 791 315	374 690 386

La somme des affiliations collectives, d'un total de CHF 724 592 282 (CHF 21 433 078), comprend les sommes de rachat des capitaux de prévoyance des assurés et des bénéficiaires de rentes de même que le rachat dans le renforcement des bases actuarielles et dans la réserve de fluctuation de valeur.

La position «versements divers» comprend essentiellement le rachat dans la rente de conjoint supérieure, dans le renforcement et dans le degré de couverture sur les gros montants de versements uniques, conformément au Règlement sur les rachats et versements collectifs, d'un total de CHF 6 413 867. Ces versements ont été effectués en relation avec l'affiliation collective au 1^{er} avril 2008.

En outre, cette position se compose aussi d'un versement sous forme de capital de la CPE Caisse Pension Energie, à hauteur de CHF 303 920. Cette somme est liée à une rente de veuve à l'origine expectative (passage d'Axpo au 1^{er} avril 2004), dont le cas de versement des prestations est entre-temps survenu.

Les sommes de rachat pour affiliations collectives des assurés actifs (plan de base) et des bénéficiaires de rentes ont été entièrement versées par les entreprises nouvellement affiliées, conformément à l'énumération que vous trouverez à la page 49.

Annexe – compartiment 120

7.9 Prestations réglementaires

Les prestations ont été fournies conformément aux dispositions réglementaires.

Les bénéficiaires de rentes du compartiment 120 sont au nombre de 2 947 (1 996). Les prestations en rentes, y compris les rentes limitées dans le temps, se chiffrent à environ CHF 109,1 millions (CHF 84,4 millions) et les prestations sous forme de capital à CHF 25,5 millions (CHF 22,7 millions). Le rapport entre assurés actifs, assurés dans les plans de base, et les bénéficiaires de rentes s'est légèrement détérioré et s'établit maintenant à 2,1 par rapport à 2,2 l'année précédente.

7.10 Frais d'administration généraux

	2008	2007
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	2 908 057	2 335 262
dont frais de marketing	115 365	118 552
dont autres frais d'administration généraux	2 792 692	2 216 710

Le 13 décembre 2006, la CPE Fondation de prévoyance Energie et la CPE Caisse Pension Energie ont signé un avenant au «Contrat de gestion et de prestation» du 14 avril 2004, qui redéfinit la question de l'indemnisation.

En principe, les coûts attribuables sont imputés selon le critère de causalité; les frais communs de gestion de fortune sont répartis en fonction du patrimoine et les frais communs d'administration générale, selon le nombre d'assurés.

7.11 Excédent de charges

En vertu de la LPP, il convient de procéder comme suit en cas d'excédent de charges:

- tout d'abord, dissoudre la réserve de fluctuation de valeur, dans la mesure où elle existe;
- l'excédent de charges restant doit ensuite être comptabilisé dans le bilan en tant que découvert.

En 2008, l'excédent de charges de CHF 608 078 020 avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur est réparti comme suit: tout d'abord, dissolution totale de la réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 552 436 789; l'excédent de charges restant de CHF 55 641 231 doit être comptabilisé en tant que découvert du même montant.

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

9. Autres informations en relation avec la situation financière

Le degré de couverture de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120 est légèrement inférieur à 100%. Compte tenu de ce découvert, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs, de manière définitive pour 2008 et de manière provisoire pour 2009. Aucune autre mesure n'est prévue pour l'instant.

En raison de la crise financière, la commission des placements a considérablement augmenté son rythme de séances depuis l'automne 2008. Ladite commission est responsable de la tactique de placement.

La CPE tient particulièrement compte du besoin d'informations des assurés et des entreprises. Elle a informé au moyen de plusieurs circulaires et dans son périodique «CPE exclusif» de décembre 2008 sur la crise financière et ses conséquences. Au mois de mars 2009, plusieurs journées d'information portant sur le même thème ont été proposées aux entreprises, aux commissions de prévoyance et aux responsables du personnel.

10. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.



Roman Angst, stagiaire médiaticien, St-Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG

«J'espère bénéficier des meilleures prestations possibles de l'AVS et de la caisse de pension, et qu'elles soient garanties. Je me vois bien dans une chaise longue profiter d'une retraite sans soucis.»

Bilan de la CPE Fondation de prévoyance Energie au 31 décembre en chiffres cumulés

Actif	2008 CHF	2007 CHF
Liquidités	89 136 785	43 856 391
Obligations	1 003 596 959	938 967 489
Hypothèques	278 646 746	193 065 401
Actions	1 050 733 534	1 260 107 381
Immeubles	499 645 406	390 362 619
Placements alternatifs	84 284 220	93 251 800
Total des placements	3 006 043 650	2 919 611 081
Actifs de régularisation et créances	15 930 088	9 831 203
Total de l'actif	3 021 973 738	2 929 442 284

Passif	2008 CHF	2007 CHF
Engagements	18 593 657	4 605 583
Passifs de régularisation	1 425 758	836 941
Réserve de cotisations des employeurs	13 976 819	13 478 140
Total des engagements, passifs de régularisation, réserve de cotisations des employeurs	33 996 234	18 920 664
Fonds libres au niveau des institutions de prévoyance	5 301 567	-
Capital de prévoyance des assurés	1 484 547 431	1 188 887 802
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 425 646 000	1 057 690 000
Provisions techniques	152 018 000	100 139 000
Total des capitaux de prévoyance et des réserves techniques	3 062 211 431	2 346 716 802
Réserve de fluctuation de valeur	-	563 804 818
Découvert	-79 535 494	-
Total du passif	3 021 973 738	2 929 442 284

Compte d'exploitation de la CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2008 CHF	2007 CHF
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations	127 679 225	83 801 301
Prestations d'entrée	795 659 526	72 987 312
Afflux provenant des cotisations et des prestations d'entrée	923 338 751	156 788 613
Prestations réglementaires	-148 489 951	-119 018 195
Prestations de sortie	-47 134 425	-30 055 588
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés	-195 624 376	-149 073 783
Constitution de capital de prévoyance, provisions techniques, réserve de cotisations des employeurs	-715 993 088	-135 093 681
Cotisations au fonds de garantie	-632 945	-466 751
Résultat net du domaine des assurances	11 088 342	-127 845 602
Résultat des placements	-650 076 589	174 423 378
Frais de gestion de fortune	-1 321 596	-1 368 676
Résultat net du domaine des placements	-651 398 185	173 054 702
Autres produits	-	15 196 279
Frais généraux d'administration	-3 030 469	-2 458 544
Excédent de charges (-)/de produit avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-643 340 312	57 946 835
Dissolution/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	563 804 818	-57 946 835
Excédent de charges (-)/de produit	-79 535 494	-

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

1. Principes et organisation

Forme juridique et but/

enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPE Fondation de prévoyance Energie constitue une fondation ainsi qu'une institution de prévoyance en faveur du personnel aux termes du CC et de la LPP. Elle assure les prestations obligatoires et subobligatoires de la prévoyance professionnelle sous le régime de la primauté des cotisations. Institution de prévoyance, la fondation est inscrite à ce titre au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich et porte le numéro d'ordre ZH 1347. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

La fondation a pour but de garantir la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises affiliées ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, et de les assurer contre les conséquences financières de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans le cadre de la LPP et des dispositions exécutoires afférentes.

La fondation peut proposer des prestations de prévoyance qui vont au-delà des prestations minimales prévues dans la loi.

Acte de fondation et règlements

Acte de fondation	5 septembre 2002
Règlement	14 décembre 2006
Règlement intérieur et organisationnel	16 mars 2005
Règlement sur les placements	11 juillet 2007
Stratégie de placement, compartiment 100	13 décembre 2007
Stratégie de placement, compartiment 120	11 juillet 2007
Règlement sur les provisions et les réserves, compartiment 100	24 mai 2007
Règlement sur les provisions et les réserves, compartiment 120	24 mai 2007

Le règlement du 14 décembre 2006 a fait l'objet d'un complément le 24 mai 2007, le 20 septembre 2007 et le 6 juin 2008.

Le Conseil de fondation a entériné le Règlement sur la liquidation partielle le 21 septembre 2006. L'autorité de surveillance en a effectué l'étude préalable et invité la CPE durant l'exercice à effectuer quelques modifications et précisions.

Au sein de la fondation, les entreprises et leurs œuvres de prévoyance ont la possibilité de choisir leur stratégie de placement parmi les compartiments proposés par la fondation. Pour chacun des compartiments, la fondation établit des comptes annuels séparés qu'elle cumule par la suite dans les comptes annuels de la fondation.

Organes, experts et conseillers

Vous trouverez les informations correspondantes aux pages 10 et 11 du présent rapport annuel.

Employeurs affiliés

Les tableaux reproduits aux pages 56 et 57 donnent un aperçu général des entreprises affiliées et des bénéficiaires en date du 31 décembre 2008 selon les plans sélectionnés.

Compartiment 100

A la fin de l'exercice sous revue, la CPE Fondation de prévoyance Energie/100 comptait toujours huit entreprises affiliées réunissant au total 523 (470) salariés actifs assurés dans les plans de prévoyance de base, ainsi que 289 (288) bénéficiaires de rentes.

Aucune entreprise n'a rejoint ni quitté le compartiment 100 pour les plans de base ou les plans complémentaires.

Compartiment 120

A la fin de l'exercice sous revue, la CPE Fondation de prévoyance Energie/120 comptait 98 (81) entreprises affiliées réunissant au total 6216 (4355) salariés actifs assurés dans les plans de prévoyance de base, ainsi que 2947 (1996) bénéficiaires de rentes.

Entreprises ayant adhéré durant l'exercice sous revue:

- Agder Energi Produksjon AS, Zurich	Plan de base
- Cleuson-Dixence Construction SA, Sion	Plan «Bonus»
- ComDataNet AG, Altdorf	Plan de base/«Bonus»
- EBL Telecom AG, Liestal	Plan «Bonus»
- Einwohnergemeinde Wettingen, Wettingen	Plan de base
- Elaqua AG, Opfikon	Plan de base
- Elektra Baselland (EBL), Liestal	Plan «Bonus»
- Elektrizitätsgenossenschaft Otelfingen, Otelfingen	Plan de base
- Energie Seeland AG, Lyss	Plan de base
- EOS Réseau SA, Lausanne	Plan «Bonus»
- EWD Elektrizitätswerk Davos AG, Davos	Plan «Bonus»
- ewd elektrodavos ag, Davos	Plan «Bonus»
- GEM GmbH, Zurich	Plan de base
- Gesellschaft für den Bau & Betrieb der Station Mettlen, Lucerne	Plan de base
- PARMELTEC Mess- und Elektrotechnik GmbH, Lünen	Plan de base
- RESAG (Renewable Energies Switzerland) AG, Muttenz	Plan de base
- RESUN AG, Aarau	Plan de base
- SWIBI AG, Igis	Plan de base
- Tegra Concept AG, Domat/Ems	Plan de base

La commune municipale de Wettingen, Energie Seeland AG et la Gesellschaft für den Bau & Betrieb der Station Mettlen sont des entreprises qui sont passées de la primauté des prestations (CPE Caisse Pension Energie) à la primauté des cotisations.

Les sociétés du groupe CKW et les sociétés EGL qui comptaient au 31 décembre 2007 une partie des employés sous le régime de la primauté des cotisations ne sont pas inscrites au nombre des entrées, car elles figuraient déjà au total l'année passée.

Deux entreprises ne présentaient plus d'assurés à la date butoir pour le bilan et n'apparaissent donc pas dans l'aperçu aux pages 56 et 57.

2. Effectif d'assurés

Le 31 décembre 2008, les effectifs de la Fondation de prévoyance Energie s'élevaient à 6739 (4825) assurés actifs dans les plans de base, à 1495 (1355) assurés dans les plans complémentaires et à 3236 (2284) bénéficiaires de rentes. Le tableau récapitulatif reproduit à la fin du rapport annuel présente l'ensemble des entreprises affiliées et leurs effectifs d'assurés. Il indique également dans quels plans de prévoyance et dans quel compartiment de placement ceux-ci sont assurés.

3. Plans de prévoyance et financement

Dans les plans de prévoyance, les prestations tombent sous le régime de la primauté des cotisations, alors que les prestations de risque sont régies par la primauté des prestations. Le financement des prestations est assuré grâce aux cotisations et aux produits des placements.

La CPE propose à ses clients des plans de prévoyance modernes et complets, dont les prestations dépassent de loin le minimum prévu dans la LPP.

La structure en deux compartiments clairement séparés permet aux entreprises affiliées de déterminer elles-mêmes les performances visées et les risques encourus en sélectionnant la stratégie de placement qui leur convient.

Avec son plan complémentaire «Épargne», la CPE offre à ses assurés la possibilité de préfinancer les réductions de rentes occasionnées par une retraite anticipée.

Le compartiment 120 propose aussi le plan complémentaire «Bonus» (assurance des parts variables du salaire), qui est également accessible à l'ensemble des entreprises affiliées à la CPE Caisse Pension Energie (primauté des prestations).

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation relative à la présentation des comptes conformément aux normes Swiss GAAP RPC 26

Ces comptes annuels sont conformes aux normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les placements réalisés ainsi que les résultats obtenus sont présentés en fonction des catégories de chaque stratégie de placement.

4.3 Principes d'évaluation

Les mandats internes sont, eux aussi, gérés et surveillés selon ces mêmes catégories. Par conséquent, la fondation impute à chaque catégorie de placement ou de mandat les avoirs liquides qui en font partie ainsi que les produits correspondants. Fidèle au principe de la juste valeur, la fondation comptabilise les intérêts courus dans la catégorie de placement (obligations, hypothèques) qui les a engendrés. Pour se conformer à la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26, la fondation a également intégré dans la position «actifs de régularisation», ainsi élargie, des créances ne correspondant pas directement à des placements.

Catégorie de placement	Evaluation
Avoirs liquides, créances et engagements	Valeur nominale
Titres (fonds et fondations de placement compris)	Valeur cotée, intérêts courus inclus pour les titres à taux fixe
Hypothèques	Valeur nominale déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour des raisons économiques
Immeubles	Placements directs effectués annuellement par des experts externes selon la méthode de «discounted cash flow» sans frais de mutation ni impôts; ouvrages en construction aux prix coûtant (at cost); programmes d'infrastructure et d'immobilier à l'étranger à la dernière valeur d'inventaire nette connue; prise en compte des flux financiers enregistrés entre-temps
Placements alternatifs	Dernière valeur d'inventaire nette connue; prise en compte des flux financiers enregistrés entre-temps
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés par les spécialistes de la prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire	Approche d'économie financière

Toutes les positions libellées en monnaie étrangère sont converties en francs suisses de façon homogène, aux taux de change applicables le jour du bilan.

5. Informations actuarielles

Toutes les informations figurent dans la présentation de chaque compartiment (cf. chiffre 5.8 dans les deux compartiments).

6. Placement des capitaux et de la fortune

En vertu de l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds soient placés et gérés conformément à la stratégie définie. Il est notamment responsable de la conduite des affaires, de la nomination et de l'organisation du secrétariat, ainsi que de la supervision de celui-ci et de l'attribution des compétences. Celles-ci sont définies dans le règlement sur le placement. En sus des contrôles internes, un cabinet externe de conseil PPCmetrics AG, Zurich, a été chargé de procéder à un contrôle semestriel.

La fondation de prévoyance propose deux stratégies de placement qui présentent des profils de risque et de rentabilité différents. En fonction de leur taux de couverture, les entreprises affiliées ont la possibilité de choisir la stratégie qui leur convient. La stratégie de placement 100 est active depuis mai 2000; la stratégie de placement 120, depuis janvier 2003.

Au cours de l'exercice sous revue, la CPE Fondation de prévoyance Energie a bénéficié de rétrocessions et crédité les produits correspondants d'avoirs partiels. Il s'agit de provisions (rabais) sur les frais de gestion convenus par écrit avec la contrepartie. Le Conseil de fondation en est informé annuellement.

Pour de plus amples informations sur les compartiments et sur les placements effectués, veuillez vous référer à l'annexe des compartiments correspondants (pages 16 et 32).

7. Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

Aux fins d'information circonstanciée, les commentaires détaillés se trouvent dans l'annexe de chaque compartiment, à partir de la page 26 pour le compartiment 100 et à partir de la page 42 pour le compartiment 120.

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Les comptes consolidés ne sont pas essentiels à la bonne évaluation de la situation financière de la fondation. Il faut en revanche être conscient du fait que la CPE Fondation de prévoyance Energie se compose de deux compartiments de placement entièrement autonomes, les compartiments 100 et 120.

10. Evénements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil de fondation de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, Zurich



BDO Visura
Révision

8031 Zurich, Fabrikstrasse 50
Tel. 044 444 35 55, Fax 044 444 35 35
www.bdo.ch

Rapport de l'organe de contrôle

au Conseil de fondation de

PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe; page 12 à 51), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 79'535'494 et un degré de couverture de 88,96% dans le compartiment 100 et de 98,04% dans le compartiment 120. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous point 9;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;



- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a, 50 et 59 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 27 février 2009

BDO Visura

Werner Schiesser

Expert-réviser agréé

Serge Temperli

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

Glossaire

Avoirs de vieillesse Somme des bonifications annuelles de vieillesse et des autres versements et sommes de rachat, plus leurs intérêts. Aux termes de la LPP, le montant des bonifications de vieillesse dépend de l'âge et s'exprime en pour-cent du salaire assuré.

Avoirs de prévoyance Somme inscrite au bilan déduction faite des engagements vis-à-vis de tiers.

Benchmark ou indice de référence Indice de référence permettant d'évaluer la performance (le rendement) d'un placement, d'une catégorie de placement ou de la totalité des avoirs. Exemples: les indices d'actions ou d'obligations, qui permettent d'apprécier l'évolution des cours des actions ou des obligations sur les marchés boursiers.

Capital de prévoyance Somme des avoirs de prévoyance des employés actifs assurés et des bénéficiaires de rentes, ainsi que des provisions techniques.

Compte témoin Compte fictif impliquant que la caisse gère des comptes de vieillesse individuels pour chaque assuré, selon les normes LPP, et prouvant qu'une institution de prévoyance respecte les prescriptions minimales de la LPP.

Customized benchmark ou indice de référence pondéré Indice de référence conçu en combinant plusieurs indices simples et qui reflète la stratégie de placement poursuivie.

Degré de couverture Rapport entre la fortune nette disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

Destinataires Terme englobant les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes, hommes ou femmes.

Encouragement à la propriété du logement (EPL) Possibilité donnée à l'assuré de se faire verser ou de mettre en gage une partie ou la totalité de ses avoirs à la caisse de pension afin de financer un logement qu'il utilisera pour ses propres besoins.

Exposition L'exposition met en lumière le risque de fluctuation de valeur propre à un type de placement auquel est exposé un portefeuille globalement. En raison de l'effet de levier qu'impriment

les produits dérivés, l'exposition d'un type de placement est différente de la valeur inscrite au bilan. Les dérivés ayant pour effet d'accroître l'exposition (la cession d'options de vente, l'acquisition d'options d'achat, l'achat de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition supérieure à la valeur inscrite au bilan. Les dérivés réduisant l'engagement (acquisition d'options de vente, cession d'options d'achat, vente de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Fonds de garantie Le fonds garantit les prestations légales et, dans une certaine mesure, les prestations surobligatoires des caisses en incapacité de paiement; il verse également des aides aux institutions de prévoyance présentant une structure démographique défavorable.

Garantie contre la fluctuation des cours Les cours du change peuvent fluctuer considérablement au fil du temps. Les fluctuations subies par le cours des placements en devises étrangères sont donc supérieures à la fluctuation qu'enregistrent des investissements similaires en francs suisses. Des opérations de garantie ou de couverture (hedge) peuvent atténuer ce «risque supérieur».

Global custodian ou banque dépositaire Le dépositaire global ou global custodian (banque de dépôt) est chargé de garder toutes les valeurs patrimoniales d'une institution de façon centralisée et d'en assurer l'administration technique. Dans la mesure du possible, la gestion du portefeuille proprement dite se fait indépendamment du dépositaire global. Le grand avantage de ce système est d'offrir à tout moment une visibilité globale sur toutes les informations concernant le patrimoine.

Hedge fund ou fonds de couverture Fonds de placement poursuivant des stratégies de placement variées. Leur nom peut induire en erreur, puisqu'ils n'offrent en général pas de couverture. Les fonds de couverture sont soumis à peu de prescriptions légales et ont pour but de réaliser des rendements de manière absolue. En général, les courtages prélevés sur ces fonds sont élevés et se calculent en fonction de leur performance.

LPP Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, en vigueur depuis 1985.

LPP 2000 Base technique servant à calculer les engagements de la prévoyance professionnelle.

Net asset value ou valeur d'inventaire nette Valeur intrinsèque d'une part, qui correspond à la fortune nette divisée par le nombre de parts souscrites.

OPP2 Deuxième ordonnance sur la LPP, décrétée par le Conseil fédéral.

Performance Rendement réalisé sur un placement, qui inclut les gains et les augmentations de valeur versés (et réinvestis).

Placements alternatifs (placements non traditionnels) Possibilités d'investissement qui se comportent différemment que les catégories de placement traditionnelles (actions, obligations ou marchés financiers). Exemples: matières premières (commodities), capital-risque ou fonds de couverture.

Prestation de libre passage Prestation de sortie, c'est-à-dire la somme transférée à la nouvelle institution de prévoyance d'un salarié changeant d'emploi. Elle comprend la somme des cotisations de l'employeur, des cotisations de l'employé et des sommes de rachat, plus les intérêts, mais à l'exclusion des cotisations de risque.

Primauté des cotisations Sous le régime de la primauté des cotisations, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées plus intérêts. Les cotisations sont ainsi déterminées, alors qu'il n'est pas possible de prévoir exactement la hauteur des prestations qui seront versées, puisqu'elles dépendent de l'évolution future de la situation (par exemple, l'évolution du salaire de l'assuré).

Primauté des prestations Le régime de la primauté des prestations définit les prestations de vieillesse à l'avance, en pourcentage du salaire assuré. En fonction des prestations ainsi obtenues, la caisse calcule les cotisations des assurés et de l'employeur. En cas d'augmentation du salaire, il faut en général verser des cotisations supplémentaires.

Private equity ou capital-risque Investissements dans des entreprises (généralement non cotées en bourse), leur permettant

de fonder une entreprise, de l'élargir ou de résoudre des problèmes en rapport avec la relève ou un changement de propriétaire.

Produits dérivés Produits ou contrats financiers dont le prix dépend du cours d'une valeur de base. Les valeurs de base peuvent être des actions, des obligations, des devises, des matières premières (commodities) ou des taux de référence (taux d'intérêt, indices boursiers, taux de change, etc.).

Rendement obligé ou performance cible Rendement annuel moyen nécessaire sur les avoirs de prévoyance pour que l'institution de prévoyance maintienne ou atteigne l'équilibre financier et puisse tenir ses engagements en versant les prestations échues.

Réserve de cotisations des employeurs Réserve affectée que l'employeur constitue auprès de l'institution de prévoyance et qu'il pourra uniquement utiliser pour effectuer des versements de l'employeur à la prévoyance professionnelle.

Réserve de fluctuation de valeur Compensation des pertes de valeur des placements. Elle représente des «fonds propres» indispensables au bon fonctionnement de la caisse. Le montant à affecter à ces réserves dépend des risques encourus.

Securities lending ou prêt de titres Prêt de titres contre rémunération. L'emprunteur dépose des valeurs afin de cautionner son emprunt. Le prêteur (lender) participe à l'exercice de ses droits patrimoniaux même pendant la durée du prêt.

Somme de rachat Montant servant à racheter des lacunes de prévoyance résultant d'augmentations salariales ou d'années d'assurance manquantes.

Swiss GAAP RPC 26 Désignation utilisée pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), édictées par le Comité d'experts et valables pour les institutions de prévoyance en Suisse. Elles constituent des principes de comptabilité et de présentation des comptes reconnus en Suisse (GAAP = Generally Accepted Accounting Principles).

Entreprises affiliées au 31.12.2008

Canton	Localité	Entreprises	Compartiment 100			Compartiment 120			
			Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Épargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Bonus»	Plan complémentaire «Épargne 60»
AG	Aarau	AEW Energie AG				234	220		4
AG	Aarau	Litecom AG				14			
AG	Aarau	Löpfe AG				3			
AG	Aarau	MySign AG				21			
AG	Aarau	RESUN AG				10			
AG	Baden	AF-Colenco AG	196	30					
AG	Baden	Argessa AG				7	5		
AG	Baden	Axpo Holding AG				96	6	2	6
AG	Baden	Axpo Informatik AG				200	18		7
AG	Baden	Elektrizitätswerk Rheinau AG				11	14		
AG	Baden	Elettricità Industriale SA				9	11		
AG	Baden	Hydro Surselva AG				59	44		3
AG	Baden	Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG				8	10		
AG	Baden	Kraftwerke Linth-Limmern AG				37	22		1
AG	Baden	Kraftwerke Sarganserland AG				27	14		1
AG	Baden	Nordostschweizerische Kraftwerke AG				1268	783	4	68
AG	Baden	Pensionierte der ehemaligen Motor-Columbus		227					
AG	Ehrendingen	Elektra Ehrendingen				1			
AG	Gipf-Oberfrick	BEC AG				53		3	1
AG	Laufenburg	EGL Grid AG				23	4	20	1
AG	Laufenburg	swissgrid ag						27	
AG	Lenzburg	Durena AG				15	1	13	
AG	Wettingen	Einwohnergemeinde Wettingen				187	86		
AR	Rehetobel	Zraggen Consulting				1			
BE	Brienz	Einwohnergemeinde Brienz	36	3					
BE	Lyss	Energie Seeland AG				31	14		3
BL	Augst	Kraftwerk Augst AG				11	5		
BL	Liestal	EBL Telecom AG						1	
BL	Liestal	Elektra Baselland (EBL)						4	
BL	Liestal	Holinger AG	101	10	2				
BL	Muttenz	RESAG (Renewable Energies Switzerland) AG				7			
BS	Basel	PK Softech AG				9			
FR	Corminboeuf	Groupe E Entretec SA				27			
FR	Fribourg	SAPAC SA				4			
FR	Fribourg	Spontis SA				10			
FR	Granges-Paccot	Cinelec SA				12			
FR	Granges-Paccot	Groupe E Connect SA				269	9		1
GR	Chur	Straub AG	34	1					
GR	Davos	EWD Elektrizitätswerk Davos AG						10	
GR	Davos	ewd elektrodavos ag						5	
GR	Domat/Ems	Tegra Concept AG				4			
GR	Flims Dorf	Flims Electric AG				15			
GR	Igis	SWIBI AG				2			
GR	Ilanz	Aurax AG				13			
GR	Ilanz	Aurax Connecta AG				14			
GR	Ilanz	Rätia Energie Ilanz AG				81	3		
GR	Lüen	PARMELTEC Mess- und Elektrotechnik GmbH				1			
GR	Scuol	EE-Energia Engiadina				11			
LU	Emmenbrücke	NIS AG				49			1
LU	Littau	Rast & Fischer AG	77	3					
LU	Littau	SicuroCentral AG				14	1	11	
LU	Luzern	Centralschweizerische Kraftwerke AG				529	381	463	20
LU	Luzern	CKW Conex AG				260	37	190	7
LU	Luzern	Gesellsch. für den Bau & Betrieb der Stat. Mettlen					4		
LU	Malters	Steiner Energie AG				20	4	3	

Plan de base = primauté des prestations

Plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 100

Canton	Localité	Entreprises	Compartiment 100			Compartiment 120			
			Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Epargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Bonus»	Plan complémentaire «Epargne 60»
NE	Boudry	Polytab SA				9			
NE	Corcelles	FMN Ingénieurs S.A.				20	4		
NW	Stans	Deschwanden Büchel AG				16		1	
SG	St.Gallen	St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG				227	179		4
SG	Wattwil	erdgas toggenburg werdenberg ag				8			
SO	Olten	ISC AG				8			1
SZ	Freienbach	EW Höfe AG				38	17		
SZ	Schwyz	Elektrizitätswerk Schwyz AG				85	57	76	1
SZ	Siebenen	AG Kraftwerk Wägital				16	30		1
TG	Arbon	EKT AG				86	69		
TG	Tuttwil	transformIT AG				5			
UR	Altdorf	ComDataNet AG				26		19	1
UR	Altdorf	Elektrizitätswerk Altdorf AG				159	159	136	3
UR	Göschenen	Kraftwerk Göschenen AG				22	23	21	
UR	Wassen	Kraftwerk Wassen AG				9	12	8	3
VD	Lausanne	Avenis SA						12	
VD	Lausanne	Energie Ouest Suisse						4	
VD	Lausanne	EOS Holding SA						4	
VD	Lausanne	EOS Réseau SA						1	
VD	Lausanne	EOS Trading SA						14	
VD	Lausanne	neo technologies SA				34			1
VD	Renens	Stucky SA	78	4					
VD	Vallorbe	Société Electrique du Châtelard						4	
VD	Vevey	Gaznat S.A.						6	
VS	Sion	Cleuson-Dixence Construction SA						1	
VS	Sion	FMV SA				68	2	22	1
VS	Vernayaz	SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.				65	9		
VS	Vernayaz	Télédis SA				22	2		
ZG	Cham	Zurbruegg VerkaufsOptimierung GmbH				1			
ZG	Hünenberg	EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg				2			
ZH	Dietikon	Certum Sicherheit AG				32	6		1
ZH	Dietikon	EGL Trading AG				49		22	1
ZH	Dietikon	Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg AG				347	84	185	11
ZH	Dübendorf	HonConsulting GmbH				2			
ZH	Dübendorf	Sysdex AG				3			
ZH	Glattbrugg	VBG Verkehrsbetriebe Glattal AG				15			
ZH	Opfikon	easyTherm AG				13			
ZH	Opfikon	Elaqua AG				17			
ZH	Otelfingen	Elektrizitätsgenossenschaft Otelfingen				1			
ZH	Rüschlikon	E. Wanger AG				16	1		
ZH	Zollikon	Ledermann AG Beteiligungen Et Immobilien				11			
ZH	Zürich	Agder Energi Produksjon AS				1			
ZH	Zürich	Axpo Suisse AG				14			
ZH	Zürich	Axpo Vertrieb AG				33	6		
ZH	Zürich	Direkte Rentner / Einzelmitglieder	1	11					
ZH	Zürich	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)				1021	591		21
ZH	Zürich	GEM GmbH				2			
ZH	Zürich	Iberdrola Generación, S.A., Bilbao				2			
ZH	Zürich	Ompex AG				7		4	
ZH	Zürich	PKE Pensionskasse Energie Genossenschaft						23	
ZH	Zürich	Swisspower AG				27			
Total des assurés/bénéficiaires de rentes			523	289	2	6216	2947	1319	174
Total des entreprises				8			98		

Plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 120

Assurés avec plans complémentaires «Bonus»/«Epargne 60»



Ronald Curty, apprenti automaticien, Groupe E Connect SA, Matran

«La retraite est tellement loin pour moi. Je n'y pense pas encore. Mais je sais une chose déjà: j'aimerais voyager et découvrir d'autres pays. Et je sais que c'est impossible sans la sécurité des prestations de l'AVS et de la caisse de pension.»



CPE FONDATION DE PRÉVOYANCE
ÉNERGIE

